

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

276

DT11

Projet de parc éolien Massif du Sud

6211-24-023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
DU PARC ÉOLIEN DU MASSIF DU SUD
PAR SAINT-LAURENT ÉNERGIES**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 27 janvier 2011 à 13h 30
Centre communautaire
115, rue de la Fabrique
Saint-Luc-de-Bellechasse

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 27 JANVIER 2011	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
CLD DE BELLECHASSE.....	1
M. Alain Vallières	
M. Fernand Fortier	
CLD DES ETCHEMINS	14
M. Yvon Levesque	
M. Roger Gagnon	
GROUPE DES ORNITHOLOGUES DE BEAUCE-ETCHEMIN.....	20
Mme Francine Lavoie	
Mme Chantal Côté	
M. STÉPHANE GINGRAS.....	31
M. JEAN-MARC TANGUAY	39
REPRISE DE LA SÉANCE	
CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN.....	51
M. Steeve Gamache	
M. François Duchesneau	
Mme Carole Rouillard	
CARRIÈRES RIVE-SUD INC.	71
M. Jacques Beaupré	
Mme JOHANNE LABBÉ	74
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILÉMON	77
M. Daniel Pouliot	
COMITÉ DE RESTAURATION DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN	86
Mme Dominique Lamarre	
M. Ghyslain Provençal	
M. JEAN-PIERRE CHABOT	97
DROIT DE RECTIFICATION	
M. JEAN-PIERRE CHABOT	115
M. PATRICE PERREAUULT	116
Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT	116
MOT DE LA FIN	117

**SÉANCE DU 27 JANVIER 2011
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonjour, bienvenue à cette sixième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de parc éolien Massif du Sud.

10 Bienvenue à ceux et celles qui nous suivent sur le Web.

Je suis François Lafond, je préside cette Commission d'enquête et je suis secondé par le commissaire John Haemmerli.

15 Nous allons poursuivre avec les présentations des mémoires par les participants. Le temps imparti est d'une quinzaine de minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission.

20 Il est possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'arrière.

Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non pas contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

25 Je vous demanderais aussi de fermer vos cellulaires pour avoir une bonne séance.

Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Je demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation. Aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience.

30 Je vous rappelle que les séances sont enregistrées.

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CLD DE BELLECHASSE**

PAR LE PRÉSIDENT:

40 Maintenant, j'invite à l'avant messieurs Alain Vallières et Fernand Fortier.

Bonjour messieurs.

PAR M. ALAIN VALLIÈRES:

45 Bonjour monsieur Lafond et bonjour monsieur Haemmerli. Mon nom est Alain Vallières, directeur général du CLD de la MRC de Bellechasse.

J'ai à mes côtés monsieur Fernand Fortier qui est le président du CLD de Bellechasse.

50 Alors pour vous exprimer un petit peu de la façon dont on va fonctionner! Évidemment, les sections 1 et 2 qui parlent du projet de la région, on va y aller un petit peu plus rapidement, parce qu'on sait qu'on a seulement quinze (15) minutes.

55 On va mettre un petit peu plus l'accent sur les sections 3 et 4 du mémoire qui parlent des impacts, des conditions de réussite et de la position du CLD à cet égard.

60 Donc si vous le voulez bien, la MRC de Bellechasse, juste pour une petite remise rapide en contexte, c'est plus de trente-quatre mille (34 000) habitants; ce sont vingt (20) municipalités localisées sur un territoire de mille sept cent cinquante-neuf kilomètres carrés (1759 km²).

65 Ce qu'on tient à préciser, c'est que le projet du Parc éolien Massif du Sud se déroulera évidemment dans le Parc régional Massif du Sud et touche deux (2) municipalités de la MRC de Bellechasse, soit celle de Buckland et de Saint-Philémon.

70 Il nous tient de préciser que ces deux (2) municipalités situées dans le sud ont des indices de dévitalisation négatifs.

75 Alors ces indices-là font en sorte qu'on assiste à une décroissance de la population déjà depuis plusieurs années, et au niveau du revenu d'emploi, le revenu par ménage, les salaires, autant que les personnes de quinze (15) ans et plus qui ont des emplois, les quinze (15) ans et plus qui ont des niveaux de scolarité, c'est là où c'est le plus faible dans Bellechasse. Et on tenait à le préciser avant d'aller plus loin.

80 Le rôle du CLD de la MRC de Bellechasse, évidemment, c'est de favoriser le développement économique, social et culturel de la MRC de Bellechasse.

85 Notre conseil d'administration est dirigé par quinze (15) personnes. Il y a cinq (5) élus et cinq (5) personnes qui proviennent des différents milieux sociaux et économiques.

80 Nous avons deux (2) personnes qui viennent du secteur des affaires. On a une personne qui vient du secteur agroforestier. On a une autre personne qui provient du secteur touristique et on a une autre personne du secteur de l'économie sociale.

Donc voilà pour le profil du CLD.

85 Maintenant, je vais céder la parole à monsieur Fortier qui vous traitera des impacts économiques.

PAR M. FERNAND FORTIER:

90 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Le mandat...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 9, dernier paragraphe, dernière ligne, "... annuelle de...")

95 Une compensation volontaire annuelle de quatre mille dollars (4000 \$) par éolienne de la part du promoteur.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "De plus...")

100 **FIN DE LA LECTURE (Page 10, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "... Le paiement de plus de...")**

Le paiement de plus de treize virgule cinq millions de dollars (13,5 M\$).

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 3^e paragraphe, 2^e ligne, "... à titre de...")

105 **FIN DE LA LECTURE (Page 15, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... de la région.")**

À l'unanimité, les membres du conseil d'administration sont favorables au projet éolien Massif du Sud.

110 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

115 Merci. Quelques questions évidemment. Vous mentionnez dans votre mémoire que le chantier entraînera des retombées significatives, puisqu'une bonne partie des travailleurs proviendraient de la région, est-ce que vous pourriez préciser votre pensée à ce sujet?

PAR M. ALAIN VALLIÈRES:

120

Bon effectivement, lorsqu'on parle des retombées, nous, on s'est informé auprès du promoteur des types de travaux qui pourraient être réalisés et à ce titre, c'est là qu'on a décortiqué et qu'on a obtenu l'information que quatre-vingts millions (80 M\$) des retombées ou des dépenses seraient réalisés, et qui pourraient être bénéfiques pour les entreprises d'ici.

125

Alors on a obtenu, de la part du promoteur, une liste des corps d'emplois, des métiers d'emplois qui pourraient être utilisés lors de la phase des travaux de chantier, les routes et les camions qui vont transporter du matériel sur le site et bien d'autres.

130

Alors il y a une liste qui nous a été fournie et à partir de cette liste-là, nous, ce qu'on a fait, c'est qu'on a décortiqué, nous, dans Bellechasse, le nombre d'entreprises qui pourraient être susceptibles d'être interpellées.

135

Alors nous, on a déjà, au moment où on se parle, on a plus d'une centaine d'entreprises qui pourraient bénéficier, en fonction des corps d'emplois et des types de travaux qui pourraient être réalisés dans le quatre-vingts millions (80 M\$) de retombées, ce sont ces centaines d'entreprises là aujourd'hui où on dit que ça va être bénéfique pour les entreprises.

140

Et justement, on a eu des discussions avec le promoteur, puis dans les prochaines semaines, et le CLD des Etchemins, et au cours des prochaines semaines, on va s'y attarder plus spécifiquement pour convoquer nos entrepreneurs, nos entreprises, et les sensibiliser, puis s'assurer qu'elles comprennent bien, qu'elles connaissent bien, puis qu'elles puissent s'équiper et s'outiller adéquatement pour réaliser les travaux.

145

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est possible au moins, d'une part, déposer votre petite présentation qui est là?

150

PAR M. ALAIN VALLIÈRES:

C'est fait.

155

PAR LE PRÉSIDENT:

Et également déposer la liste de vos entreprises.

Et à un autre endroit dans votre mémoire, vous dites que les emplois requis en exploitation permettront de répondre bien modestement à une problématique d'exode des jeunes et d'attraction

160 de nouveaux travailleurs dans la région, est-ce que vous pourriez exprimer un peu plus clairement
votre pensée à ce sujet?

PAR M. ALAIN VALLIÈRES:

165 Oui. Alors nous, ce qu'il faut comprendre, je vous ai dit d'entrée de jeu et au début de la
présentation que les territoires sud de Bellechasse, Buckland et Saint-Philémon, connaissent une
dévitalisation. Alors on connaît un exode des gens qui y habitent, des familles.

170 Alors évidemment, ce projet-là revêt un caractère important, parce que depuis plusieurs
années, depuis une quinzaine d'années, nous, le milieu, on met beaucoup d'énergie, le CLD, à
animer le milieu, parce qu'évidemment, il faut comprendre que le CLD a des gestes de promotion
puis d'action puis de soutien aux entreprises et aux entrepreneurs du territoire de Bellechasse à se
lancer en affaires, mais on a aussi un aspect où on supporte les milieux, on anime les milieux, puis
on travaille avec les gens pour créer une dynamique intéressante sur le territoire.

175 Alors plus spécifiquement depuis quinze (15) ans, on travaille très fort à maintenir une
activité forte, à maintenir un rythme de vie, puis à amener un certain élan dans ce coin-là.

180 Comme vous pouvez le voir, avec les statistiques qu'on connaît, c'est un déclin. Je vous dis
pas – le travail se fait quand même, mais on a toujours affaire aux mêmes gens qui sont
bénévoles, on a toujours affaire aux mêmes personnes qui s'impliquent dans les comités. On
travaille très fort avec des comités locaux de développement, des comités pour animer le milieu,
offrir des services.

185 Et ce qu'on connaît, c'est une dévitalisation, parce qu'il y a presque pas d'emplois. Encore
récemment à Saint-Philémon, il y a une entreprise qui a quitté, qui a fermé, pour s'en aller dans un
centre urbain, alors un concessionnaire automobile. Alors c'est des réalités qu'ils vivent.

190 Et par la suite, ce qu'on vit, c'est que ces travailleurs-là ne voyagent plus entre le milieu
éloigné et leur lieu de résidence et leur lieu de travail, ce qui fait que c'est comme ça qu'on assiste
tranquillement à une dévitalisation.

195 Alors quand on dit que le projet est porteur, c'est qu'il va pouvoir donner l'espoir, puis je
pense que ça a été bien rendu mardi soir ou lundi par madame Caroline Pouliot qui est une notaire,
qui réside à Saint-Luc et qui disait que sa famille avec ses enfants sont ici, puis ils veulent y rester,
ils veulent s'implanter, ils veulent continuer à vivre dans le milieu.

Alors c'est un peu ça, nous, dont on est témoin au CLD quand on travaille avec nos
communautés puis quand on est témoin du départ de nos gens.

200 Et c'est pour ça qu'on travaille très fortement à la réalisation de projets semblables.

Puis vous savez, on respecte les gens qui ont des opinions divergentes, puis qui peuvent avoir des questionnements.

205 Par contre, depuis quinze (15) ans, ce qu'on assiste, c'est à une dévitalisation. Donc quand il y a des gens qui s'opposent, c'est un peu le statu quo qu'on réclame.

Mais manifestement, le statu quo fait en sorte qu'on est en déclin. Alors aujourd'hui, on arrive avec un projet qui va revitaliser, qui va redynamiser.

210 Parce que des projets de cette envergure-là, de trois cent cinquante millions (350 M\$) d'investissements, bien que ce sera pas au complet investi dans la région, ça va amener une effervescence, ça va amener un dynamisme qui va redéployer peut-être les gens, qui va les amener, et c'est ça qu'on veut faire, puis c'est ça qu'on soutient.

215 Le statu quo, pour nous, c'est la dévitalisation. Un projet semblable, au contraire, il faut l'essayer, il faut oser, puis c'est pour ça qu'on dit que c'est une piste de solution. Puis je pense que les citoyens l'ont compris, ils se sont manifestés lorsqu'il a été temps de le faire, entre autres aux élections de 2009. Ils ont dit oui, ça nous intéresse, ces projets-là.

220 Parce que c'est avec les jeunes familles, les gens qui travaillent. Comme par exemple les employés qui sont requis, les emplois qui seront requis pour l'entretien du parc éolien vont être bénéfiques, puis il faut pas oublier non plus que dans Bellechasse, on a un deuxième projet qui a été accepté dans le cadre du processus des appels d'offres communautaires, alors le projet de Saint-Philémon qui devrait se réaliser somme toute a été retenu.

225 Alors voilà une belle façon de positionner le sud du territoire de Bellechasse avec un secteur d'activité économique qui est l'industrie éolienne, une industrie nouvelle, porteuse d'espoir et d'avenir et d'envergure pour notre région et qui va redynamiser ce coin-là.

230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez dit tantôt qu'il y avait un montant, un peu plus de vingt mille dollars (20 000 \$) qui avait été alloué pour faire une étude touristique.

235 Est-ce que l'étude a déjà été réalisée?

PAR M. ALAIN VALLIÈRES:

240 On a octroyé le mandat en septembre dernier à la stratéliste en tourisme qui a commencé les études à partir du mois d'octobre, novembre, décembre, a fait une première rencontre de consultation avec les intervenants touristiques, le 8 décembre pour être plus précis.

245 On s'attend à avoir cette semaine ou la semaine prochaine un premier dépôt d'un rapport intérimaire, et on devrait avoir le rapport complet et final au mois de mars. C'est ce à quoi on s'attend.

250 Mais déjà, on a des pistes d'identification, parce qu'on a des secteurs qu'on connaît. Alors lors de la rencontre, on a déjà vu des pistes, mais c'est des stratégies pour appuyer ces éléments de diversification de notre économie via le tourisme qu'on va obtenir de la part de l'étude qui va nous aider à aller plus loin.

PAR LE PRÉSIDENT:

255 Est-ce que c'est possible pour vous à ce moment-là de déposer peut-être le rapport intérimaire, si ça dérange pas?

PAR M. ALAIN VALLIÈRES:

260 Il y a pas de problème, ça va nous faire plaisir de vous le transmettre.

PAR LE PRÉSIDENT:

265 Excellent. À madame Boutin toujours. Moi, j'accepte rien, c'est juste madame Boutin qui a le droit.

PAR M. ALAIN VALLIÈRES:

270 OK, c'est une bonne courroie de transmission, puis on va l'utiliser.

PAR LE PRÉSIDENT:

275 Effectivement. Vous avez parlé tantôt de la pertinence d'un comité de maximisation, est-ce que vous avez déjà eu des discussions avec les deux (2) MRC puis les quatre (4) municipalités qui sont impliquées dans le projet?

PAR M. ALAIN VALLIÈRES:

280 Oui. Moi, il y a un an, on a eu une première rencontre à peu près, l'entente ou la convention n'était même pas signée avec les MRC, on a eu une première rencontre où on était dans les premiers balbutiements de ce qui allait devenir une entente, une convention signée entre les MRC et les municipalités.

285 Puis à ce moment-là, on avait abordé la question de la maximisation des retombées ou de s'assurer qu'il y ait des retombées.

Alors c'est à ce moment-là où il y a eu une première rencontre.

290 Mais le promoteur était dans le processus de l'étude d'impact, il y avait les audiences du BAPE, alors on avait convenu qu'il se préparait, puis tout le monde se préparait pour ces étapes-là.

295 Par la suite et en cours de route, vers la fin du processus, c'est là où on mettait en marche le comité de maximisation. Parce qu'on sait qu'il y a un comité de liaison, mais plus spécifiquement pour les retombées économiques, je pense qu'on va travailler, puis on a eu des rencontres déjà, puis on va en avoir d'autres, puis dans un très court laps de temps, d'ici deux (2) ou trois (3) semaines, on devrait avoir une table de travail qui va être formée, non seulement une table de travail, mais une convocation des entreprises du territoire ou des deux (2) territoires, en fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

300 Si je me souviens bien, peut-être que je peux me tromper, lors de la première partie de l'audience, le promoteur avait dit que lui, ça l'intéressait pas, un comité de maximisation, parce qu'il y avait déjà un comité de liaison.

305 Est-ce que vous avez eu des discussions récemment avec le promoteur sur pas un comité de liaison, mais le comité de maximisation?

PAR M. ALAIN VALLIÈRES:

310 Je vous dirais, c'est peut-être il y a deux (2) semaines, je pense qu'il y a deux (2) semaines on a eu une rencontre où a eu l'occasion, peut-être même la semaine dernière, pour être plus précis, on a eu l'occasion d'avoir une rencontre entre les deux (2) directeurs généraux des CLD plus les promoteurs.

315 Là, on a échangé, on a établi une façon de faire.

On l'a pas appelé comité de maximisation, mais je veux dire, c'est sous-entendu, puis c'était compris que c'était dans le but de maximiser les retombées avec les entreprises.

320 Alors c'est toujours l'objectif, peu importe la dénomination qu'on lui donnera. Mais je veux dire, ça pourra être précisé en cours de route. Vous voyez, les MRC n'étaient pas là, c'était véritablement pour s'assurer de retombées auprès de nos entreprises.

PAR LE PRÉSIDENT:

325 Puis quelle sera la composition du comité, les représentants?

PAR M. ALAIN VALLIÈRES:

330 Bien à date, il y a deux (2) personnes du groupe promoteur et avec nous, les deux (2) directeurs généraux, puis on a convenu de l'élargir à des organismes, comme la chambre de commerce.

335 Il faut que vous compreniez, on est dans les premiers balbutiements, ça fait qu'on n'a pas vraiment statué ou d'écrit formellement, mais on a senti, comme depuis le début d'ailleurs, une bonne collaboration, puis un bel échange entre tous les intervenants.

PAR LE PRÉSIDENT:

340 Est-ce que vous allez impliquer les deux (2) MRC à ce moment-là dans votre comité?

PAR M. ALAIN VALLIÈRES:

345 Bien, il y a pas de problème à avoir les deux (2) MRC. Mais à notre première rencontre, c'était juste de le mettre en place, mais on n'a pas de problème.

Nous, on travaille en collégialité puis en collaboration.

PAR LE PRÉSIDENT:

350 Et comment coordonnez-vous le travail avec votre homologue, le CLD des Etchemins, afin d'éviter les doublons?

PAR M. ALAIN VALLIÈRES:

355 Bien, évidemment, le CLD des Etchemins couvre le territoire de la MRC des Etchemins, alors les entreprises, lui, il est familier avec les siennes.

360 Alors évidemment, on a la même information, on a le même type de corps d'emplois et le même type d'entreprises qu'on peut sensibiliser. Alors lui connaît ses entreprises, a sa liste des entreprises, a des contacts avec ses entrepreneurs.

365 Alors lui, de son côté, il va le faire, puis nous, de notre côté, pour les entreprises de Bellechasse, nous allons le faire, puis on va juste fusionner puis s'assurer, parce qu'il y a toujours un lien de confiance, mais un lien qui s'est créé au fil des années entre nos entrepreneurs, alors c'est pour ça que chacun respecte les territoires respectifs des entreprises.

370 Par la suite, on va faire une rencontre commune, puis on va essayer de se déplacer sur le territoire justement pour démontrer l'impact sur toute la région et l'impact bénéfique évidemment d'un tel projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

375 De quels outils disposez-vous pour vous assurer de l'efficacité des mesures prises en vue de la maximisation des retombées?

Est-ce que vous avez des outils spécifiques qui vous permettent de fonctionner puis de voir à ce qu'il y ait une efficacité en bout de ligne?

PAR M. ALAIN VALLIÈRES:

380 Bon évidemment, là, on a pris connaissance des différents types de travaux qui vont être réalisés. Alors la façon de faire, ce qu'on a appris, c'est qu'il allait y avoir des soumissions par lot.

385 Alors là, on est aux premières étapes, comme je vous le disais. Mais c'est sûr qu'on va s'assurer, puis quand on va connaître véritablement de quelle façon les lots seront faits, c'est là où on va s'assurer, mais nous, dans Bellechasse, je vais parler pour nous, ce qu'on va faire, on va s'assurer d'un suivi étroit auprès de nos entreprises et s'assurer qu'elles comprennent bien les appels d'offres, qu'elles comprennent bien les bénéfices qu'elles peuvent avoir.

390 Par la suite, on va toujours faire un suivi constant et régulier pour s'assurer que l'information est transmise, qu'ils l'ont reçue; puis par la suite, de recevoir de leur part les contrats que ça aurait

pu générer, puis on va mettre en place un mécanisme pour s'assurer des retombées auprès d'elles.

395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Maintenant, à la page 14 de votre mémoire, vous dites:

400 "Afin de développer un savoir-faire parmi les entrepreneurs de la MRC et les outiller pour qu'ils puissent répondre aux besoins des promoteurs, des séances de formation et d'information et d'échanges devront être organisées pour eux."

Est-ce que ces rencontres-là sont déjà planifiées?

405 **PAR M. ALAIN VALLIÈRES:**

410 Comme je vous disais, il y en a une première qui est planifiée, qui devrait se dérouler autour de la troisième semaine ou quatrième semaine – c'est sûr que février est plus court, mais autour du 24-25 février, vers la fin février, puis au plus tard le début mars, c'est ce qu'on voulait faire comme première rencontre.

PAR LE PRÉSIDENT:

415 Vous mentionniez aussi tantôt, il a été question d'un plan de diversification. Est-ce que c'est possible également de le déposer à la Commission?

PAR M. ALAIN VALLIÈRES:

420 Oui, puis ça va nous faire plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Le PALÉE, est-ce que c'est ça?

425 **PAR M. ALAIN VALLIÈRES:**

430 Le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi. Ça, c'est autre chose. C'est un plan qui est développé, qui est quinquennal et qui touche tous les secteurs ou tous les aspects de notre activité économique.

Donc on touche le secteur touristique, municipal, forestier, industriel, commercial. Donc ces secteurs-là sont identifiés.

PAR LE PRÉSIDENT:

435

Est-ce que c'est un document qui est comme ça ou comme ça? Il peut avoir combien de pages?

PAR M. ALAIN VALLIÈRES:

440

Il est quand même, il a des objectifs et sous-objectifs, mais je veux dire, il y a de la viande autour de l'os, c'est évident, mais vous allez avoir un plaisir fou à lire ça le soir sur votre table de chevet.

445

Vous allez vous endormir facilement!

PAR LE PRÉSIDENT:

450

Savez-vous, moi, je suis comme tout le monde, je travaille de huit heures et demie (8 h ½) à cinq heures (5 h). Je travaille pas les fins de semaine, sauf cette semaine que je travaille le soir, mais ça, c'est parce que c'est mon bénévolat annuel.

PAR M. ALAIN VALLIÈRES:

455

Mais c'est ça, je voulais vous trouver pour meubler vos temps libres, c'est ce que je voulais trouver.

PAR LE PRÉSIDENT:

460

Parfait. Ça fait que vous vous assurez de le déposer toujours auprès de madame Boutin.

PAR M. ALAIN VALLIÈRES:

465

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, merci beaucoup messieurs.

470 **PAR M. ALAIN VALLIÈRES:**

Si je peux terminer!

475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, allez-y.

PAR M. ALAIN VALLIÈRES:

480 Nous, au CLD de Bellechasse, on a une très grande inquiétude avec nos milieux, quand on travaille avec notre agent de développement, nos agents de développement ruraux, parce qu'on y travaille abondamment, alors nous, on a une très grande inquiétude par rapport au projet.

485 Et vous voulez certainement la connaître? C'est celle que le projet ne se réalise pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Haemmerli!

490 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Il reste deux (2) petits points de détail à régler pour notre culture personnelle!

495 Dans une partie du mémoire dont vous n'avez pas parlé en présentation, vous mentionnez une étude française "Éolien-biodiversité", on aimerait avoir la référence.

PAR M. ALAIN VALLIÈRES:

Oui, je l'ai ici, je peux la laisser.

500

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, vous pouvez la laisser s'il vous plaît.

505 Et puis votre représentante du secteur récréotouristique, madame Mclsaac, c'est la famille Mclsaac du Ricaneux?

PAR M. ALAIN VALLIÈRES:

510 C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

515 Parfait, merci.

PAR M. ALAIN VALLIÈRES:

C'est nous qui vous remercions.

520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci messieurs.

525

CLD DES ETCHEMINS

PAR LE PRÉSIDENT:

530 Monsieur Yvon Levesque s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Levesque, vous êtes accompagné de?

PAR M. YVON LEVESQUE:

535

Bonjour. Je suis accompagné de monsieur Roger Gagnon qui est président du conseil d'administration du CLD des Etchemins.

PAR LE PRÉSIDENT:

540

Allez-y messieurs, nous vous écoutons.

PAR M. YVON LEVESQUE:

545

Je vais essayer de résumer mon mémoire, pas passer au travers de toute la présentation.

Essentiellement, je vais parler de la mission du CLD des Etchemins, résumer le projet éolien, les impacts prévisibles, la situation socioéconomique de la MRC des Etchemins et notre conclusion.

550

Évidemment, on a fait deux (2) prémisses, parce qu'étant donné que le CLD est quand même un organisme du gouvernement du Québec qui est notre principal bailleur de fonds, on présume que ce projet-là va répondre en tous points à la réglementation environnementale, tant au niveau fédéral, provincial et municipal.

555

Mettons que c'est l'hypothèse qu'on fait en partant, c'est mon préambule.

PAR LE PRÉSIDENT:

560

Mais le préambule compte dans le temps aussi!

PAR M. YVON LEVESQUE:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Le CLDE...")

565

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du tableau)

Puis on croit qu'on a dans la région passablement d'entreprises qui peuvent répondre à ces exigences-là.

570

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Comme on peut le constater...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... du projet.")

575

Et de maximiser les retombées économiques locales.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Une fois les travaux...")

580

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e puce, 1^{re} ligne, "... entre 2006 et 2031...")

Ça fait qu'on parlait tantôt de municipalités dévitalisées, nous, on en a trois (3) sur notre territoire.

585

La structure industrielle de la région, on dénombrait cinq cent vingt-deux (522) entreprises dans la MRC en 2007, dont quatre-vingt-treize pour cent (93 %) ont moins de vingt (20) employés.

Ça vous donne une idée à peu près de notre structure industrielle. C'est quand même de très petites entreprises.

590 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, "Structure industrielle", 2^e puce, 1^{re} ligne, "Le secteur primaire...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, "Structure industrielle", 3^e puce, dernière ligne, "... de vêtement.")

595 Puis je peux vous dire qu'actuellement, dans le vêtement, il y en a plus, pratiquement plus.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, "Main-d'oeuvre disponible")

600 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, "Main-d'oeuvre disponible", 1^{re} puce, dernière ligne, "... pour Chaudière-Appalaches.")**

Je peux vous dire que dans la région des Etchemins, selon nous, nos estimés, on est en haut de dix pour cent (10 %).

605 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, "Main-d'oeuvre disponible", 2^e puce)**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, "Main-d'oeuvre disponible", 3^e puce, dernière ligne, "... du matériel de transport.")

610 Ça fait que vous connaissez un peu actuellement comment est notre secteur forestier, ça fait qu'il y a plusieurs moulins à scie qui sont fermés.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, "Main-d'oeuvre disponible", 4^e puce)

615 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, "Conclusion", 4^e puce, 3^e ligne, "... des travaux d'installation...")**

620 À cela s'ajoute tout le savoir-faire qui va en découler pour nos entreprises, parce qu'on a des entreprises de petite taille qui, fort probablement, devront se réunir et former un consortium pour être capables de soumissionner sur des projets de cette envergure-là.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, "Conclusion", 5^e puce)

625 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, "Conclusion", 6^e puce, 1^{re} ligne, "... un comité de liaison...")**

On l'a appelé tantôt comité de maximisation, je pense que c'est l'objectif du comité.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, "Conclusion", 6^e puce, 1^{re} ligne, "... afin de...")

630

FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernière ligne, "... et régionales.")

Je vous remercie.

635

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur. C'est sûr que j'avais sensiblement les mêmes questions que j'ai posées à votre collègue du CLD de la MRC de Bellechasse.

640

Maintenant, il y en a une qui me vient.

Dans son mémoire, la municipalité de Saint-Luc avait mentionné qu'à une certaine époque, ils avaient offert au CLD de rencontrer un acteur du comité de maximisation du Saguenay-Lac-Saint-Jean, puis, bon, parce qu'il avait développé des outils, etc.

645

Maintenant, c'était resté lettre morte, parce qu'il y avait eu comme une espèce de flottement entre le départ de l'ancien directeur général du CLD et probablement vous qui avez pris sa place, je sais pas si c'est vous?

650

PAR M. YVON LEVESQUE:

Oui.

655

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Et bon, il y avait eu un flottement, donc il s'était rien passé.

Mais pourquoi que par la suite, après votre arrivée, vous avez pas jugé opportun de communiquer avec cette personne-là?

660

Qu'est-ce qui fait en sorte que vous n'avez pas communiqué avec eux?

PAR M. YVON LEVESQUE:

665

Bien, est-ce que vous faites référence au CLD de Lac-Etchemin? Parce que moi, je suis arrivé au mois d'octobre 2009.

PAR LE PRÉSIDENT:

670 C'est ça. Bien en fait, c'est le mémoire de la municipalité de Saint-Luc, donc Saint-Luc fait partie, pas de votre organisation, mais les entreprises qui sont là, vous vous en occupez, bon.

675 Dans son mémoire, Saint-Luc a dit qu'il avait fait des approches avec un acteur du comité de maximisation du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et ce type-là était venu, puis il était prêt à offrir son expertise, son expérience, et des instruments qu'ils avaient développés justement en vertu de ce comité de maximisation là.

680 Et ce qu'on nous a expliqué, c'est que ça avait été refusé par le CLD, parce que, bon, il y avait comme une espèce de flottement, comme je le disais tantôt, entre le départ de l'ancien DG et votre arrivée.

Maintenant, par la suite, pourquoi que le CLD n'a pas donné suite aux efforts qui avaient été mis de l'avant par la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse pour aller chercher cette personne-là?

685 **PAR M. YVON LEVESQUE:**

Bien moi, c'est la première fois que j'en entends parler.

PAR LE PRÉSIDENT:

690 Bon, je comprends pourquoi d'abord!

Autrement dit, c'est beau, c'était la seule question que j'avais. Compte tenu que les autres ressemblaient presque identiques à celles que j'ai posées à votre collègue de tantôt.

695 Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

700 Bien, vous mentionnez dans votre mémoire que quatre-vingt-treize pour cent (93 %) des entreprises ont moins de vingt (20) employés. Vous avez terminé en disant qu'elles devraient probablement s'organiser un consortium pour pouvoir soumissionner?

PAR M. YVON LEVESQUE:

705 Exact.

PAR LE COMMISSAIRE:

710 Est-ce que c'est des choses auxquelles les entrepreneurs du territoire sont habitués? Est-ce qu'ils l'ont déjà fait?

Est-ce qu'ils peuvent se regrouper rapidement, advenant que ça se produise?

PAR M. YVON LEVESQUE:

715 Bien écoutez, je pense que quand on voit qu'il y a des opportunités comme celles-là qui se présentent, c'est aux gens – nous, en tout cas, on va essayer de les sensibiliser à l'opportunité.

720 C'est sûr qu'avec le comité de liaison qui va être en place, il y a des séances d'information prévues et nous, on va sortir nos listes d'entreprises par secteur d'activité quand on va connaître le détail des infrastructures, parce qu'actuellement, on n'a pas le détail.

725 Mais on sait pertinemment qu'au niveau des infrastructures, ça va prendre beaucoup de camionnage, ça va prendre beaucoup de grues, de pelles mécaniques et des choses comme ça qui vont travailler, ça va prendre de la main-d'oeuvre pour occuper ces postes-là.

730 Ça fait qu'on pense qu'il y a moyen de trouver – tous les travaux de déboisement par exemple, on a quand même beaucoup d'entreprises dans le domaine forestier dans notre région, ça fait que je suis convaincu que nos gens sont capables de s'unir pour présenter des soumissions qui vont faire du sens.

PAR LE COMMISSAIRE:

735 Quand vous dites il y a des rencontres d'information de prévues, vous faites référence aux mêmes séances que votre prédécesseur a mentionnées?

PAR M. YVON LEVESQUE:

740 Exact, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

745 Merci beaucoup messieurs.

GROUPE DES ORNITHOLOGUES DE BEAUCE-ETCHEMIN

PAR LE PRÉSIDENT:

750

Mesdames Francine Lavoie et Chantal Côté.

Bonjour mesdames.

755

PAR Mme FRANCINE LAVOIE:

Francine Lavoie, présidente du Groupe des ornithologues de Beauce-Etchemin, et Chantal Côté qui est aussi membre du bureau de direction du même organisme.

760

PAR LE PRÉSIDENT:

Bienvenue mesdames.

765

PAR Mme FRANCINE LAVOIE:

Bonjour messieurs les Commissaires.

Alors le GOBE comprend quatre (4) MRC, soit celle de Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche, Sartigan et les Etchemins.

770

Une des missions du GOBE est de favoriser la conservation et la mise en valeur des habitats des oiseaux dans notre région.

775

Voilà pourquoi nous n'avons d'autres choix que de nous opposer au mégaprojet éolien qui est présentement sur la table, bien que nous soyons plutôt favorables au développement de cette forme d'énergie.

Alors notre présentation va se diviser en deux (2) parties. Je vais d'abord décrire la richesse de la faune aviaire du massif, puis Chantal poursuivra avec les impacts probables du projet.

780

PAR LE PRÉSIDENT:

Excellent.

785 **PAR Mme FRANCINE LAVOIE:**

La richesse, comme la diapositive le dit bien, le massif est un joyau encore méconnu.

790 On ne fait que commencer à l'explorer. D'ailleurs la grive de Bicknell n'a été découverte seulement qu'en 2005. En 2010, des études de plantes ont été faites et on a seulement là découvert la présence de trois (3) plantes dont on ignorait la présence au massif jusqu'à date, puis des plantes assez rares.

795 Par la suite, je vais vous expliquer un peu comment j'ai procédé pour les tableaux. Je sais pas si vous pouvez les voir!

PAR LE PRÉSIDENT:

800 Oui, on les voit sur l'écran ici.

PAR LE COMMISSAIRE:

On a un écran en avant de nous.

805 **PAR Mme FRANCINE LAVOIE:**

Parfait. Alors les documents, quand on parle de ÉPOQ, ça correspond aux données qu'on reçoit pour le Club d'ornithologie de Beauce-Etchemin.

810 On a considéré les feuillets qui avaient été émis pour le massif versus les feuillets qui avaient été émis pour partout ailleurs en excluant le massif sur notre territoire.

815 L'indice de constance qui est de soixante-dix-sept point cinquante-neuf (77,59 %), c'est sur cent (100) feuillets émis pour le massif combien de fois la grive apparaît-elle sur les feuillets versus sur les feuillets qui émanent de d'autres sites de notre territoire, combien de fois apparaît-elle.

820 Les deux (2) colonnes de droite, ça, on parle de l'Atlas, l'Atlas, c'est un projet d'évaluation où les oiseaux nichent au Québec. Le territoire québécois a été divisé en régions, nous sommes la région 16. Ça ne correspond pas tout à fait à la région de ÉPOQ, c'est un peu plus grand, puis c'est pas divisé selon les MRC, mais c'est divisé selon des parcelles de dix kilomètres par dix kilomètres (10 km X 10 km). Ce qui fait qu'il y a un petit écart au niveau du territoire.

Pour la grive de Bicknell, bien, c'est la même chose, zéro ailleurs qu'au massif.

825 Je dois dire aussi qu'on a considéré seulement les données de 2005 à aujourd'hui, puis on a exclu tout ce qui était aux mangeoires, pour pas fausser les proportions.

830 Pour le bruant fauve, même chose, il apparaît sur cinquante-six point quatre-vingt-dix pour cent (56,90 %) des feuillets alors que pour le reste, c'est zéro, nulle part, ni dans l'Atlas, ni dans l'ÉPOQ, on n'a pas cet oiseau-là nulle part ailleurs qu'au massif.

Durbec des sapins, même chose, il est présent exclusivement au massif.

835 Pourquoi, bien, tout simplement que ce type d'habitat, on ne le retrouve seulement que dans les hauts sommets. Alors on l'a pas ailleurs en Beauce-Etchemin.

840 Le tableau qui suit présente d'autres espèces qui, bien que n'étant pas exclusives au massif, sont surtout présentes là et sont aussi des espèces qui jouissent d'un degré divers de protection, soit au niveau régional lorsqu'il y a seulement un astérisque – quand je dis régional, je veux dire Beauce-Appalaches, pas seulement le GOBE – et quand elles ont deux (2) astérisques, bien là, c'est au niveau provincial ou fédéral.

Alors vous avez quand même des espèces à protéger dans cette forêt boréale.

845 Quelques-unes pour montrer de quoi elles ont l'air. La paruline du Canada, le tétras du Canada, le pic à dos noir ainsi que la paruline à calotte noire.

850 Autres espèces menacées présentes au massif, je ne les ai pas incluses dans le tableau précédent, parce qu'elles ne sont pas exclusives au massif, mais elles sont rares partout incluant au massif, mais on les retrouve au massif. Moucherolle à côtés olive et pygargue à tête blanche.

855 Quelques-unes parmi les autres espèces qui sont nettement plus abondantes au massif que partout ailleurs sur le territoire du GOBE. Ici, on a la mésange à tête brune. La mésange à tête brune, c'est l'emblème de notre club; pourquoi on l'a choisie comme emblème, parce qu'elle se retrouve peu dans les autres régions. On ne la retrouve pas partout au Québec. Comme vous voyez, elle domine encore là, elle est beaucoup plus au massif que partout ailleurs.

860 Trois (3) autres espèces, paruline rayée au massif, quatre-vingt-onze point trente-huit (91,38 %) des feuillets contiennent des mentions de la paruline; ailleurs, zéro point quatre-vingt-dix-huit (0,98 %), alors on voit qu'elle est nettement là plus qu'ailleurs.

Même chose pour le bec-croisé bifascié, junco ardoisé, viréo de Philadelphie qui est un oiseau difficile à voir, peu abondant, mésangeai du Canada, tarin des pins, alors vous voyez que

865 les chiffres contrastent vraiment. On voit que le massif en contient beaucoup plus que partout ailleurs.

Roitelet à couronne dorée! Roitelet à couronne dorée qui fait pas l'objet d'une protection particulière, mais on constate année après année qu'il est en diminution. On se demande si à un moment donné, il ne fera pas l'objet d'une telle protection.

870 Je voudrais revenir, parce que j'ai passé un petit peu vite sur l'Atlas! Quand je parle d'Atlas, c'est en pourcentage. Ça veut dire que le tétras du Canada, quarante pour cent (40 %) des effectifs du tétras se situe dans le massif par rapport à tout le reste du territoire de l'Atlas.

875 Je pense avoir fait rapidement le tour de la question, alors je passe la parole à Chantal qui, elle, va parler des impacts.

PAR Mme CHANTAL CÔTÉ:

880 Bonjour à tous, monsieur le Président, monsieur le Commissaire! Je m'appelle Chantal Côté et je vais vous présenter maintenant les impacts du projet qui nous préoccupent sur la faune, la flore et l'environnement du massif.

885 Ce sont l'altération et la destruction d'habitats, le bruit, les risques de collision des oiseaux avec les éoliennes, les risques d'incendie de forêt, l'altération de la qualité de l'eau, l'altération des paysages et les impacts cumulatifs.

Concernant l'altération et la destruction d'habitats, c'est en lien avec l'installation et la construction des éoliennes, des routes électriques, des bâtiments.

890 Il y aura dix-neuf (19) éoliennes dans l'habitat connu à ce jour de la grive de Bicknell et une autre située à vingt mètres (20 m). Tout cela va créer un morcellement dans l'habitat de cet oiseau qui a besoin d'un territoire de grande taille et continue pour survivre.

895 Il y a un caractère irréversible à cette destruction. Ça nous apparaît impossible, après les travaux, de pouvoir reconstruire un habitat que la nature, elle, a mis des millénaires à construire.

900 Tout cela constitue une menace très sérieuse pour la grive de Bicknell et les autres espèces à statut spécial du massif. Par ailleurs, l'inventaire de la faune et de la flore n'a pas été complété à ce jour. On se rappelle encore que la grive a été découverte seulement en 2005, et voici une des trois (3) plantes qui a été découverte à l'été 2010, le *Bazzania denudata*.

Des espèces risquent donc de disparaître avant même d'avoir été découvertes.

905 Concernant le bruit, celui-ci est généré par les éoliennes via le passage de l'air dans les hélices et l'engrenage des générateurs, et les activités humaines via la machinerie lourde utilisée pour le déboisement, la construction et l'entretien des infrastructures du projet, etc.

910 Nous, on pense que le bruit peut être un facteur pouvant déranger la faune aviaire et autre. Nous n'avons pas l'expertise pour développer en profondeur le sujet; cependant, il suffit de penser à quel point cela est désagréable de vivre à proximité des autoroutes. Nous construisons des murs antibruit pourquoi? C'est parce qu'il y a des impacts chez l'humain.

915 Selon l'OMS, le bruit n'est pas seulement une nuisance mais une menace grave pour la santé reconnue que depuis peu et constitue un problème de santé publique.

920 Toujours selon l'OMS, le bruit chez l'humain peut créer des déficits auditifs, gêner la communication, perturber le sommeil, provoquer des réactions d'hostilité, provoquer des changements du comportement social, provoquer des effets cardiovasculaires et psychophysiologiques. C'est quand même pas banal.

925 À la lumière de ces faits chez l'humain, nous croyons que c'est une autre menace pour les oiseaux à protéger. Ils n'ont aucune prise sur leur environnement et ne peuvent le modifier pour remédier à la situation.

930 Ils sont au massif en période de reproduction, période critique de leur survie où ils doivent chanter pour délimiter leur territoire et trouver un partenaire. Ici, on voit un bruant fauve qui chante sur un chicot en juillet au massif; on trouvera pas ça à Saint-Georges-de-Beauce!

935 Nous sommes en droit de penser que le bruit peut générer des dépenses énergétiques supplémentaires, altérer la santé et modifier le comportement des oiseaux.

940 Il est donc logique de se poser la question suivante! Savons-nous réellement quelles sont les conséquences à court et à long termes du bruit sur ces espèces à protéger? Nous, on demande que ceci soit bien étudié, car le massif représente une richesse en biodiversité trop rare de nos jours pour prendre un tel risque sur ces espèces à protéger.

945 Concernant les risques de collision des oiseaux avec les éoliennes, nous n'avons pas les compétences pour faire une analyse approfondie des diverses études disponibles, mais le sujet a été abordé dans d'autres mémoires.

940 On a lu que les risques ne sont pas nuls et dépendent de plusieurs facteurs selon les études, comme l'espèce d'oiseau, la météo, la taille et l'alignement des éoliennes, par exemple.

945 C'est plus dangereux entre autres pour les rapaces et les chauves-souris. En passant, il y a quatre (4) espèces de chauves-souris au massif.

Nous demandons que tout ça soit bien analysé avant d'aller de l'avant dans le projet.

950 Concernant les risques d'incendie de forêt, c'est augmenté par l'ouverture de nouveaux chemins et l'activité humaine accrue qui va amener de la pollution par les déchets. Des feux de camp pourront être allumés, et ça peut se transformer en incendie de forêt, d'autant plus que le terrain risque d'être plus asséché suite aux travaux, un autre danger pour la grive de Bicknell et la biodiversité du massif.

955 Concernant l'altération de la qualité de l'eau, ceci est en lien avec les travaux sur les sommets. Le déboisement, la terre remaniée, les drains, les fossés, tout ça va avoir une influence sur le système hydrologique.

960 Le massif est à la source de trois (3) bassins versants dont les populations humaines avoisinantes sont tributaires pour leur eau.

L'eau est essentielle à la vie, mais pour que cette eau soit bénéfique à l'humain, elle doit être et demeurée potable. Potable, c'est un mot important ici.

965 L'eau potable n'est pas à prendre pour acquis avec les changements climatiques en cours, et c'est un élément très important à prendre en considération dans la décision d'aller ou non de l'avant dans ce projet.

970 Concernant l'altération des paysages! Comme vous le savez, le massif du sud nous offre des paysages d'une beauté exceptionnelle. Tout ça va être altéré de façon irréversible par la présence des éoliennes, des lignes électriques, des chemins, etc.

975 Par ailleurs, le massif représente un des rares lieux publics naturels accessibles en Beauce-Etchemin. Quel attrait va-t-il rester si la nature ne ressemble plus à la nature? C'est une grosse perte pour nous.

C'est un élément essentiel à la qualité de vie de la région. Quel héritage préparons-nous là pour les générations futures?

980 En addition aux impacts du projet actuel, il y a le centre de ski, de l'exploitation forestière et d'autres projets éoliens dans la région, à Saint-Philémon et Saint-Robert-Bellarmin.

985

Des grives de Bicknell ont été observées dans ces deux (2) sites. On était déjà inquiet avec le projet actuel, mais là, si on détruit ou altère tous les habitats de la grive, quel sort préparons-nous à cette espèce vulnérable dans notre région?

990

Il y a un autre projet éolien aussi à Frampton. Nous, on se pose la question suivante! A-t-on analysé les impacts cumulatifs environnementaux des divers projets éoliens sur toute la région?

Qu'en est-il des principes suivants de la loi québécoise sur le développement durable dans ce projet? Principe de précaution, préservation de la biodiversité, santé et qualité de vie, etc.

995

En conclusion! Le projet éolien au Massif du Sud n'a pas sa place dans un environnement où vivent des espèces à statut particulier dont la grive de Bicknell et où en plus, l'inventaire complet de toute la faune n'a pas encore été complété.

La vocation du Massif du Sud, c'est une biodiversité à protéger d'une valeur inestimable pour notre région. Une aire à protéger au nom et pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

1000

Merci de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

1005

Merci. Vous allez déposer évidemment votre petite présentation auprès de madame Boutin?

PAR Mme CHANTAL CÔTÉ:

Ça?

1010

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, ça. C'est vrai, ça, ça vous dit pas grand-chose, n'est-ce pas madame Proulx, en fait c'est la présentation sur vidéo.

1015

Quelques questions! Dans votre mémoire, bon, vous vous interrogez beaucoup à savoir si les espèces aviaires qui vous attirent finalement vont toujours être présentes, advenant qu'il y aurait la construction d'un parc éolien.

1020

Je présume que vous communiquez aussi avec d'autres groupes d'ornithologues à travers la province.

1025 Est-ce que certains d'entre eux qui sont plus spécifiquement en Gaspésie vous ont fait part de certaines constatations en regard des parcs éoliens de Murdochville, de L'Anse-à-Valleau, de Carleton, de Montagne Sèche, de Gros-Morne?

PAR Mme FRANCINE LAVOIE:

1030 Non. Premièrement, je me demande si vraiment des études sérieuses ont été faites dans ce sens. Est-ce que c'est des études indépendantes ou si c'est seulement le suivi par la compagnie qui a installé les éoliennes?

PAR LE PRÉSIDENT:

1035 Mais je parle des groupes ornithologiques comme vous.

PAR Mme FRANCINE LAVOIE:

Non.

1040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous n'avez pas eu de connaissances de la part de ces personnes?

PAR Mme FRANCINE LAVOIE:

1045 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

1050 Parfait. J'ai une autre question.

Vous dites que la plupart des éoliennes sont en terres publiques, mais il apparaît que les décisions risquent d'être prises à un niveau inapproprié d'autorité. Retenez ça, le niveau approprié d'autorité.

1055 C'est-à-dire entre les municipalités et le promoteur. Qu'est-ce qui vous fait dire ça?

PAR Mme FRANCINE LAVOIE:

1060 Bien, parce que déjà il y a des travaux qui sont en cours. Des fois, on se demande la question, si la décision est pas déjà prise. On trouve que ça avance.

On s'inquiète là-dessus, parce qu'on considère que vu que c'est des terres publiques, ça devrait être l'affaire de tous les Québécois et non pas seulement local, ça appartient à tous quand on parle de terres publiques.

1065

Je sais pas si vous comprenez ce que je veux dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1070

Oui, ça appartient au gouvernement du Québec, c'est sûr. Tous, on peut accéder aux terres publiques, mais le gouvernement du Québec a laissé la gestion à des entités qui sont les MRC.

Maintenant, est-ce que c'est ça que vous mettez en doute?

1075

PAR Mme FRANCINE LAVOIE:

Bien, c'est que le massif, c'est une ressource pour tous les Québécois, comme vous disiez, puis on préférerait que la décision se prenne par le gouvernement provincial et non juste les MRC, parce que ça concerne plus que les MRC, là. C'est une ressource qui appartient à tous les Québécois.

1080

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Pouvez-vous préciser votre pensée lorsque vous dites que le tout n'a pas été sans conséquence sur le plan social dans la région, puis ça va laisser des traces?

1085

PAR Mme FRANCINE LAVOIE:

Bien, parce qu'on entend des gens qui sont – comment je dirais – qui sont insatisfaits d'un bord et de l'autre.

1090

On n'a pas élaboré beaucoup ce plan-là, parce qu'on reste pas à Saint-Luc, on a juste effleuré le sujet, parce qu'on sait qu'il y a des frictions.

1095

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

1100

Vos données proviennent à la fois des feuillets ÉPOQ et des données de l'Atlas, ça veut dire qu'une partie des données de l'Atlas 2010 sont déjà compilées et validées?

PAR Mme FRANCINE LAVOIE:

1105

Oui. Ça devait être rentré pour le 21 novembre, je crois, la date limite.

Or tout est rentré pour la première saison.

1110

Ce projet-là va s'échelonner sur cinq (5) saisons, donc on a les données seulement pour la première saison, mais ça coïncidait, ça corroborait ce qu'on avait constaté avec les données ÉPOQ.

PAR LE COMMISSAIRE:

1115

D'accord. Est-ce que c'est le cas aussi pour Saint-Philémon?

PAR Mme FRANCINE LAVOIE:

1120

Non. Saint-Philémon ne fait pas partie ni de l'Atlas ni de ÉPOQ.

PAR LE COMMISSAIRE:

1125

Il n'est pas dans un carré qui est couvert par l'Atlas?

PAR Mme FRANCINE LAVOIE:

Non. On se limite, on se rend jusqu'à Saint-Juste.

1130

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord.

PAR Mme FRANCINE LAVOIE:

1135

Peut-être une petite partie du coin d'une des parcelles du massif, j'ai pas la carte devant moi, mais c'est limite.

PAR LE COMMISSAIRE:

1140

Parce que je pense, c'est le Regroupement QuébecOiseaux qui nous a produit une carte où il y avait trois (3) mentions pour la crête à Saint-Philémon...

PAR Mme FRANCINE LAVOIE:

1145

OK, à ce moment-là, nous, on les a pas, parce qu'on a pris en considération – nous autres, ça fait pas partie de l'ÉPOQ, en tout cas pour ÉPOQ, ça fait pas partie de notre territoire.

PAR LE COMMISSAIRE:

1150

Mais quand vous nous dites que la grive est là aussi, quelles seraient vos sources?

PAR Mme FRANCINE LAVOIE:

1155

C'est parce qu'on sait qu'elle est là, puis on sait que le projet éolien va avoir un effet, il y a en a un autre à Saint-Philémon.

Mais ça fait pas partie de notre territoire du GOBE, on s'arrête avant ça.

1160

Puis l'Atlas se rend jusqu'à Saint-Juste.

Mais ça correspond pas aux MRC, l'Atlas, comme je disais, c'est des dix par dix kilomètres (10 km X 10 km).

PAR LE COMMISSAIRE:

1165

Oui, c'est des carrés de dix par dix (10 km X 10 km), oui.

1170

Là, je sais pas, quelle est la raison pour laquelle tout d'un coup, vous, vous nous proposez six cent quatre-vingt-dix mètres (690 m) alors que tout le monde a parlé, en fait...

PAR Mme FRANCINE LAVOIE:

1175

Sept cents mètres (700 m).

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, il y avait comme un standard à sept cents mètres (700 m).

1180 **PAR Mme FRANCINE LAVOIE:**

Peut-être pour arrondir, mais j'avais lu quelque part, en cherchant, que ça commençait à six cent quatre-vingt-dix mètres (690 m) à en voir des grives, là.

1185 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que c'est ça qui fait aussi que vous avez dix-neuf (19) éoliennes au lieu de dix-huit (18), comme les autres?

1190 **PAR Mme FRANCINE LAVOIE:**

Non. Non, c'est pas ça. Ça, c'est parce que la A33, dans le cas de la Société canadienne, la SCF, eux autres, ils les comptaient non pas à partir où la station d'écoute est, mais où est-ce que la grive, supposons qu'on entend la grive, on estime qu'elle est à trente mètres (30 m) de la station en direction nord.

1195 Si on prend ces données-là, ça fait dix-neuf (19).

Mais si on prend où est la station d'écoute où elle est située, et non pas où est la grive, ça fait dix-huit (18). C'est pour ça le dix-huit (18) et dix-neuf (19).

1200 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ah ah! Bon bien, vous avez répondu à mes questions, merci.

1205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci mesdames.

1210

STÉPHANE GINGRAS

PAR LE PRÉSIDENT:

1215 Monsieur Jacques Beaupré s'il vous plaît. Ah, il n'est pas arrivé!

Monsieur Stéphane Gingras.

1220 Bonjour monsieur Gingras.

Quand vous serez prêt, on vous écoute.

PAR M. STÉPHANE GINGRAS:

1225 Premièrement, j'ai pas fait un résumé de mon mémoire, j'ai plutôt choisi des extraits. Alors j'y vais!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Mon nom...")

1230 **FIN DE LA LECTURE (Page 9, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... de la nature.")**

Je tiens ici à vous présenter quelques photos qui illustrent assez bien pourquoi les gens sont fascinés par cet endroit, pourquoi il faut le faire connaître à encore plus de gens.

1235 Imaginez que lorsque des touristes montréalais, américains ou européens viennent ici, c'est pour voir ça, et pas un parc éolien industriel.

Le tourisme est seulement à l'aube de son développement au Massif du Sud, c'est là-dessus qu'il faut investir.

1240 Alors ici, quelques photos, des photos d'hiver pour commencer!

Ici, une petite photo qui donne une idée un peu du givre et du verglas qu'on peut retrouver parfois au sommet des Massifs du Sud, ce qui risque d'être assez pesant pour les éoliennes merci.

1245 Comme on voit, un petit paysage ici qui montre pourquoi les gens sont toujours surpris quand on amène des nouvelles personnes au Massif du Sud, ce que je fais à chaque année, de voir le décor.

1250 Ici, c'est pas causé par la neige artificielle, c'est vraiment tout à fait naturel.

Encore une fois le givre exceptionnel au sommet du Massif du Sud.

1255 Passons à l'été! La qualité de l'eau. On voit ici la clarté, l'aspect vraiment cristallin de l'eau, les chutes.

Encore une fois les photos de l'eau.

1260 C'est vraiment pris à plusieurs endroits différents. Ça, c'est vraiment une des mes photos préférées où est-ce qu'on peut voir vraiment la clarté de l'eau.

Alors ensuite, ce qu'on veut aussi, il y a des espèces végétales à protéger, quelque chose ici qui est assez peu fréquent.

1265 Voilà ce qu'on veut éviter, que ça se transforme en chantier comme ça.

Ça, c'est des photos qui proviennent lorsque les chemins d'accès pour les tours de mesure de vent ont été faits. On peut remarquer l'érosion qui a été faite, causée par ces petits chemins là qui sont de grosseur raisonnable.

1270 On peut remarquer ici la couleur de l'eau, j'en boirai plus de cette eau-là, c'est vraiment tout à fait évident.

1275 Ça, c'est à Kibby Mountain dans le Maine. Ça nous donne une idée un peu de ce que ça peut ressembler en pleine montagne, des éoliennes, puis ça nous donne une idée un peu au niveau simulations visuelles. Ici, on voit vraiment la comparaison, la hauteur des arbres par rapport aux éoliennes. C'est pas comme dans les simulations du promoteur, ça, c'est une vraie photo.

1280 Ici, on parle d'érosion causée par les chemins et ce genre de chose. C'est les effets cumulatifs.

1285 Ici, on peut un peu moins bien voir, mais c'est à cause de la météo. C'est que c'est encore Kibby Mountain vu à partir du mont Gosford dans l'Estrie. On pouvait voir, à partir du sommet du mont Gosford, les pales des éoliennes tourner, pourtant c'est à vingt-sept kilomètres (27 km) de distance.

Je vais revenir tout à l'heure sur les distances.

1290 Revenons aux choses un petit peu plus jolies! Le Massif du Sud en hiver, et le Massif du Sud en été, un coucher de soleil, photos de Mario Labrie, magnifiques.

Alors en conclusion!

1295 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, "Conclusion", 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Vous avez...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 12, dernier paragraphe, dernière ligne, "... doit être officialisée!")

Merci infiniment pour votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

1300

Merci. Dans votre mémoire, vous mentionnez qu'il est irrespectueux pour la population que les études aient été réalisées par le promoteur, pas par le promoteur, mais par une firme d'ingénieurs ou peu importe, retenue par le promoteur, qu'est-ce qui vous fait craindre l'absence d'intégrité professionnelle de la part de la firme qui a été retenue par le promoteur pour effectuer l'étude d'impact?

1305

PAR M. STÉPHANE GINGRAS:

1310

Bien ça, c'est quelque chose que j'ai constaté en consultant tout le monde, je veux dire. Les citoyens ordinaires trouvent que ça a pas vraiment de sens que ce soit le promoteur qui dise, je veux que ce soit cette firme-là qui fasse mon étude d'impact.

1315

C'est d'accord que les firmes ont la compétence et tout ça, mais ils ont aussi, je veux dire, cette espèce de lien professionnel là, une espèce d'obligation de résultat qui fait que je trouve ça un peu malsain.

1320

C'est que ça devrait être le gouvernement même qui va, bien, pas en appel d'offres, qui va avec les soumissions, le plus bas soumissionnaire, dire, on ouvre ça pour savoir qui est-ce qui va proposer son nom pour faire les études d'impact, et que ce soit ensuite le promoteur qui paie, même si c'est pas lui qui a choisi la firme.

PAR LE PRÉSIDENT:

1325

Mais probablement qu'on pourrait arriver aux mêmes choses, aux mêmes résultats, parce que le promoteur, il choisit pas la firme. Il va en appel d'offres, puis après ça il choisit la firme.

1330

Moi, si j'étais promoteur, je peux vous dire une chose, j'irais en appel d'offres. J'irais pas retenir une firme comme ça pour la prendre.

1335

C'est parce qu'il faut faire attention, là. C'est parce que vous semblez mettre en doute l'intégrité professionnelle de ces gens-là, et j'ai un peu de difficulté quand on m'arrive avec ça.

Parce que peu importe la firme, peu importe les professionnels, tu as un code d'éthique quand tu es professionnel. Et lorsque tu fais une étude d'impact, tu dois répondre à ton code d'éthique en premier.

Et c'est pour ça que j'ai un peu de difficulté quand les gens m'arrivent avec ça.

PAR M. STÉPHANE GINGRAS:

1340

Mais vous comprenez que nous, en tant que citoyens, on voit pas de séparation entre le promoteur et la firme qui fait l'étude d'impact. On a l'impression qu'ils sont main dans la main, qu'ils sont quasiment – qu'ils occupent le même bureau. On n'a pas ce sentiment-là de séparation, d'indépendance.

1345

On aimerait que ce soit fait par des autorités scientifiques, je sais pas, moi, que ce soit l'Université Laval ou quelque chose comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1350

C'est parce que je pense pas que l'Université Laval ait les gens pour réaliser ces études d'impact là.

1355

Pour faire des études d'impact, premièrement ça prend une gamme de professionnels, premièrement, c'est pas juste deux-trois (2-3) personnes qui travaillent sur l'étude d'impact.

1360

Et le consultant qui a reçu le mandat d'effectuer l'étude d'impact va chercher d'autres consultants, par soumission, par exemple ne serait-ce que pour l'étude de bruit. C'est pas le consultant lui-même qui la fait, parce qu'il n'a pas l'expertise, il va chercher des firmes qui ont l'expertise là-dedans.

Ça fait que c'est pour ça, soyez prudent quand vous mentionnez des choses comme ça.

PAR M. STÉPHANE GINGRAS:

1365

Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1370

D'accord! Bon, vous mentionnez qu'une quantité importante d'activités dans le parc sont sans frais, donc telles que la chasse, la pêche, il y a personne, puis ces revenus-là échappent à l'administration.

1375

Selon vous, est-ce que le gestionnaire du parc pourrait exiger des frais alors qu'en terres publiques, on ne peut restreindre l'accessibilité gratuite aux terres publiques?

PAR M. STÉPHANE GINGRAS:

Bien, il faudrait que ces terres publiques là peut-être changent de vocation.

1380

Il faudrait, je sais pas exactement comment ça fonctionne, par exemple un parc national couvrant ce territoire-là, en ce moment on parle d'aire protégée, mais si c'était un parc national, je suppose que tout le monde peut pas rentrer et franchir les limites du parc sans payer des droits d'accès. C'est de ça que je parle.

1385

Puis il faudrait aussi, au niveau de la pêche, la chasse, je connais pas toutes les ficelles de ça, mais est-ce qu'on pourrait mettre une partie comme une zec! Tu sais, il faudrait qu'il y ait des droits qui soient payés, surtout pour la chasse.

1390

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune nous a dit que c'était impossible, parce que le territoire est trop petit pour faire une zec, d'une part.

1395

Deuxièmement, il faudrait pas qu'il y ait de doublons au niveau des coûts, parce que les chasseurs et les pêcheurs paient déjà des frais de permis de chasse et des frais de permis de pêche.

1400

Donc peut-être qu'il y aurait plus de chasseur puis il y aurait plus de pêcheur si on commençait à mettre des frais par-dessus des frais, là.

PAR M. STÉPHANE GINGRAS:

Il y a des régions où est-ce que les gens sont prêts à payer le gros prix pour tuer un orignal.

1405

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah, d'accord. Est-ce que vous avez des suggestions par contre pour aider le gestionnaire du parc à aller chercher des revenus?

1410

PAR M. STÉPHANE GINGRAS:

Bien, c'était surtout ça mes suggestions. C'est-à-dire que toutes les activités dans le parc soient payantes.

1415

C'est sûr que le parc, c'est un grand territoire, puis il y a beaucoup d'accès, mais il faudrait que ce soit mieux contrôlé, ces accès-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1420

Est-ce que le Parc du Massif du Sud, selon vous, respecte l'éthique de plein air, notamment le principe, à la page 3, parce qu'à la page 3, vous avez plusieurs principes, et notamment le principe: Éviter de parler fort et de faire du bruit, soyez attentif au son de la nature, lorsqu'on permet les motoneiges et les VTT?

1425

PAR M. STÉPHANE GINGRAS:

Ça, je vous l'accorde. On retrouve une partie du parc qui est absente, où est-ce que les motoneiges et les VTT sont absents, et puis c'est dans cette partie-là justement où est-ce que tout ça, c'est respecté.

1430

Mais effectivement, moi, je suis pas très très très chaud avec les VTT, j'ai un peu moins de problème avec les motoneiges, là, mais c'est certain – je veux pas m'avancer là-dessus, mais c'est pas nécessairement la vocation première que je verrais pour le parc. C'est pas le genre de chose qu'on retrouve dans les parcs nationaux entre autres, là.

1435

PAR LE PRÉSIDENT:

Si vous allez à la page 12 de votre mémoire, au-delà des propos du représentant du gouvernement, est-ce que vous avez des références sur le fait que la distance des éoliennes devrait être de quinze (15 km) à vingt kilomètres (20 km) à l'extérieur d'un parc?

1440

PAR M. STÉPHANE GINGRAS:

Si j'ai des références là-dessus?

1445

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

1450

PAR M. STÉPHANE GINGRAS:

Bon, je vous ai présenté quelques faits. On a vu les photos tantôt de ce qu'on voyait les éoliennes à vingt-sept kilomètres (27 km) de distance, puis je disais qu'on pouvait voir les pales

1455 des éoliennes tourner à cette distance-là qui était un peu la distance limite pour voir les pales des éoliennes tourner.

1460 Puis aussi, je me basais, le quinze kilomètres (15 km), c'était vraiment sur les déclarations qui ont été faites en 2008 à propos du mont Sainte-Anne, en disant, faites-vous-en pas, le mont Sainte-Anne, les éoliennes vont être à plus de quinze kilomètres (15 km), donc elles vont apparaître toutes petites.

1465 Alors moi, c'est ce que j'avais dénoncé à l'époque. Je me disais, pourquoi on n'a pas ce même traitement-là ici au Massif du Sud?

C'était ça. Ça semblait être ce que le gouvernement trouvait comme distance raisonnable pour le mont Sainte-Anne, mais pas pour nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

1470 D'accord. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

1475 Non merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1480 Je vous remercie beaucoup monsieur.

PAR M. STÉPHANE GINGRAS:

Je vous demanderais juste une petite recherche sur ce qui a été dit tantôt.

1485 On a parlé de dévitalisation des villages, mais je serais curieux de savoir qu'est-ce qui s'est passé au cours des vingt (20) dernières années, c'est quoi l'évolution de ça.

Est-ce que les choses se sont améliorées ou non?

1490 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Il y a des mémoires qui ont été déposés dans le courant de la semaine qui documentent les statistiques 1950-1990-2010, vous allez trouver de l'information là-dessus.

1495 **PAR M. STÉPHANE GINGRAS:**

OK, ça marche.

1500 Puis c'est pour dire que des régions, pour donner un exemple, comme le Mont-Sainte-Anne, Stoneham ou Mont-Tremblant, c'est pas des régions, des zones dévitalisées, il y a une raison à ça, puis tout n'a pas été fait ici justement dans cette optique-là, dans cette direction-là.

Il y a encore beaucoup à faire, puis il faut pas abandonner cette direction-là. C'est tout.

1505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Gingras.

1510

JEAN-MARC TANGUAY

PAR LE PRÉSIDENT:

1515 Monsieur Jean-Marc Tanguay s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Tanguay.

PAR M. JEAN-MARC TANGUAY:

1520

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire bonjour.

1525 Mon nom est Jean-Marc Tanguay, en fait je suis natif mais non résident, propriétaire de lots situés dans la municipalité de Buckland dont un lot est situé à l'intérieur du parc du Massif du Sud et un autre lot qui est à côté du parc, il est pas à l'intérieur du parc, et je veux vous expliquer les raisons pourquoi.

1530 J'ai eu à côtoyer le Parc du Massif du Sud pendant, je dirais, près de quarante (40) ans, non pas pour les mêmes conditions, dans les mêmes conditions que celui qui m'a précédé, on aura à en discuter un petit peu plus dans le mémoire!

Monsieur le Président, j'ai ces lots-là depuis trente (30) ans et j'en assume les coûts également depuis trente (30) ans.

1535 Je m'intéresse au projet éolien depuis l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW) pour la production d'énergie verte, renouvelable et sécuritaire. Rappelons-nous seulement du désastre écologique dans le golfe du Mexique tout récemment, et ça fait réfléchir. Puits de forage, plus de risques également.

1540 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Depuis les débuts...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... sur l'ensemble du projet.")

On peut pas dire que les gens ont pas été informés, il y a eu des soirées d'information.

1545 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Le promoteur...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 4^e paragraphe, dernière ligne, "... au projet initial.")

1550 Là-dessus, il y a un commentaire qui a passé sur le blogue de monsieur Steven Guilbeault, vous l'avez sûrement lu ou vous l'avez vu. Je peux vous en lire juste un paragraphe, si vous me le permettez?

PAR LE PRÉSIDENT:

1555 Allez-y, c'est vous qui avez la parole.

PAR M. JEAN-MARC TANGUAY:

1560 Oui, mais vous pouvez m'arrêter à ce moment-là, c'est vous le maître d'oeuvre, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1565 Je vous laisse aller.

PAR M. JEAN-MARC TANGUAY:

1570 Les efforts consentis par le promoteur s'inscrivent dans une démarche de développement durable, elle essaie de lier la protection de l'environnement, la prospérité économique et le respect des sociétés et ces efforts doivent être salués.

1575 Le projet a reçu l'appui de l'Association québécoise de la lutte à la pollution atmosphérique, une des plus grandes organisations écologistes québécoises. On met ça ici, monsieur le Président, on y reviendra.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 5^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Au cours de...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 5^e paragraphe, 5^e ligne, "... à la grive de Bicknell...")

1580 J'ai ici, monsieur le Président, une photo aérienne de ce territoire-là qui a été coupé, je dirais, aux environs de huit cents hectares (800 ha). C'est tout simplement pour dire ce que je vous dis, OK!

1585 Les coupes qu'il y a eu lieu, monsieur le Président, monsieur le Commissaire, c'était pas les coupes qui étaient, je pourrais dire, qui étaient non autorisées. Le ministère a autorisé, c'était justifié de le faire, il y avait différentes perturbations qui avaient lieu dans le territoire, et on a procédé à cette coupe-là, une coupe intensive que je pourrais dire, mais il fallait le faire, le bois se serait perdu.

1590 Si la grive de Bicknell existait dans le temps, elle s'est déplacée, et elle est revenue, je suppose. Ou c'est une espèce qu'on vient de découvrir en 2005, puis elle existait pas avant.

1595 Et la question que je me pose, il y a trois cents kilomètres carrés (300 km²) de territoire forestier entre Saint-Luc et Saint-Magloire, Buckland et Sainte-Sabine, si on fait un quadrilatère.

Tous ces territoires-là, ce territoire-là est boisé sur une superficie d'au moins trois cents kilomètres carrés (300 km²).

1600 Pourquoi trois cents kilomètres carrés (300 km²), parce que l'agriculture a été abandonnée dans toutes les terres limitrophes du parc. On a reboisé les friches qui avaient été abandonnées.

1605 La possibilité annuelle de coupes, monsieur le Président, est d'un million de mètres cubes (1 M m³) pour les quatre (4) MRC, Etchemins, Bellechasse, Montmagny, L'Islet. Il y a un million (1 M m³) de possibilité de récolte forestière, on coupe quatre cent mille (400 000 m³) dans ces quatre (4) MRC là.

1610 Actuellement, on coupe seulement quarante pour cent (40 %) du territoire que l'on pourrait prélever au niveau du privé. Je parle pas du public, seulement du privé.

Donc à ce moment-là, c'est que les terrains privés compensent amplement pour les perturbations qu'il pourrait y avoir ailleurs.

1615 Donc à ce moment-là, au niveau de déforestation, il y a pas de problème, je pense. On a juste à regarder à côté, le bois est dans le cimetière ici, là. Allons à Buckland, allons dans les autres paroisses, les autres municipalités, c'est rendu que c'est le bois qui s'approche des villages.

Puis juste une parenthèse, monsieur le Président! Dans le temps, c'est Maurice Duplessis qui avait dit ça, c'est que quand la forêt recule, c'est la civilisation qui avance.

1620 Pour être natif de Buckland, puis avoir suivi, je pourrais dire, la "dévitalité" des villages aux alentours, je pense que c'est la forêt qui regagne sur le monde actuellement. Les terres agricoles diminuent dans le haut du comté, je parle, et à ce moment-là, on vit ce problème-là.

1625 Donc quand on parle de trois cents kilomètres carrés (300 km²) de boisé, je pense qu'il y a de la place pour les habitats, c'est pas un problème. On y reviendra.

D'autres intervenants, si vous pouvez me suivre, monsieur le Président et monsieur le Commissaire, au dernier paragraphe!

1630 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "D'autres intervenants...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "... les utilisateurs de VTT...")

1635 Je pense que ça rejoint un peu celui qui m'a précédé. Ou de motoneiges hors piste. Je dis pas tous. VTT modifiés et les motoneiges hors pistes, c'est une nouvelle machine qui vient d'arriver sur le marché récemment, et ça monte dans des pentes de vingt pour cent (20 %), ça va à travers le bois. Ils peuvent même pas circuler sur les pistes de ski-doo ordinaires.

1640 Vous pensez que s'ils s'approchent d'un ravage d'original, qu'est-ce que ça peut faire comme impact, ces véhicules-là.

Donc on doit sensibiliser les gens à demeurer dans les sentiers qui devraient être normalement balisés pour eux.

1645 Si on y va, monsieur le Président, au niveau des impacts visuels!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Concernant l'impact visuel...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... s'en accomode.")

1650 Ils sont à deux-trois cents pieds (200 pi-300 pi), tandis que là, les éoliennes vont être à dix mille pieds (10 000 pi) des villages. Ça fait que c'est pas si pire, je pense.

Le volet économique, si vous permettez, monsieur le Président!

1655 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Depuis quelques années...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e paragraphe, 3^e tireté, "Perte de marché de 4 pi...")

Ce qu'on appelle la pitoune. Ça, d'ici quatre-cinq (4-5) ans, ça va être du folklore.

1660

Ce qui veut dire que le bois qui peut être près de la maturité, qui est d'un petit diamètre, on pourra même plus le vendre, parce qu'il y aura plus de preneur. Les usines, il y a plus rien que deux (2) usines au Québec qui en prennent.

1665

Ça fait qu'à ce moment-là, c'est que pour les propriétaires forestiers, les marchés diminuent, les prix diminuent; à ce moment-là, c'est que les prévisions, monsieur le Président, sont pas roses pour l'avenir du secteur forestier, que ce soit travailleur forestier, que ce soit propriétaire de lots forestiers.

1670

Les propriétaires de lots privés et les travailleurs forestiers sont les premiers à subir le contrecoup de cette crise forestière là. Les taxes sont toujours en hausse constante, par contre le prix du bois est à la baisse depuis quelques années. C'est pas rose, ça va mal à la "shop", comme on dirait.

1675

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Les municipalités...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, avant-dernier paragraphe, 3^e ligne, "... leur budget.")

1680

Et je leur tire mon chapeau, parce que c'est sûrement pas facile de ces années-ci. C'est plus difficile qu'il y a dix (10) ans.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, avant-dernier paragraphe, 3^e ligne, "Les municipalités devront...")

1685

FIN DE LA LECTURE (Page 2, "Retombées économiques")

Bien, je vais essayer d'en sauter un petit peu, parce que vous en avez entendu un peu parler.

1690

Moi, ce qui est bien bien important, c'est soixante pour cent (60 %) du contenu québécois, parce que pour ma part, c'est qu'on a beaucoup de projets de compagnies qui viennent au Québec, mais ça vient des États-Unis.

1695 Tandis que celui-là, c'est deux cents millions (200 M\$) qui vient, une partie, c'est Matane, Gaspé, une région qui a été durement touchée par d'autres crises, et je pense qu'il faut en tenir compte.

1700 Les redevances de plusieurs centaines de milliers de dollars au gouvernement du Québec. Je pense que ça a été avancé par un des représentants du CLD, je pense, tantôt, et à ce moment-là, c'est quelque chose qui n'est pas négligeable.

Redevances aux deux (2) MRC et redevances aux propriétaires qui pourraient se voir installer des éoliennes, et le promoteur pourrait participer à financer certains projets communautaires.

1705 C'est un projet qui est créateur d'emplois.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe après les carrés noirs, 1^{re} ligne, "C'est un levier...")

1710 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, même paragraphe, 3^e ligne, "... ces régions.")**

Pensons à Baie-des-Sables par exemple, Anse-à-Valleau, Carleton, c'en est des projets qui sont actuellement réalisés et qui fonctionnent.

1715 En résumé, monsieur le Président, monsieur le Commissaire!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe après les carrés noirs, 1^{re} ligne, "Compte tenu...")

1720 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, "Historique du parc")**

Vous me permettez, j'ai un autre commentaire que vous voyez dans le mémoire, si vous me permettez cinq (5) minutes.

1725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y, monsieur.

PAR M. JEAN-MARC TANGUAY:

1730 Le parc, historique du parc. Je pense que ça serait peut-être bon de replacer les pendules à l'heure!

1735 Le parc a été créé avec des terres publiques et des terres privées. La condition essentielle, et je dis essentielle, au mois de mars 1986, lors des premiers débuts de la création du parc.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, avant-dernier paragraphe, 2^e ligne, "Le gouvernement exigeait...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... en question.")

1740 Même abandonné. Il y a des propriétaires comme moi, c'était moins important que certains autres propriétaires, il y en a un, ce qu'on appelle la rivière des Fourches, il y a trois (3) fourches à Saint-Philémon, il y a un monsieur qui avait trois (3) lots à bois. Il avait pas besoin de ça, je le nommerai pas.

1745 Mais il nous a réunis quelques jours avant la fin de la date butoir du 31 mars qui était pour le gouvernement, je sais pas pourquoi le 31 mars, et il avait dit, puis on était cinq (5) ou six (6) propriétaires, si vous cédez pas les terrains, si on ne cède pas les terrains, le gouvernement plie bagage et l'argent retourne soit au Fonds consolidé ou retourne au Massif de la Petite-Rivière-Saint-François. Après discussion et tout ça, on a cédé les terrains à la Corporation pour avoir des accès.

1750 La preuve, je pense que le nerf ou l'accès principal, la plus belle place, c'est à la rivière des Fourches près du centre de ski.

1755 Les accès, les servitudes et compagnie ont permis le développement du centre de ski, de donner accès à des pistes de VTT, de motoneige, de sentiers pédestres et de toutes les activités que vous voulez. Parce que si ces accès-là n'avaient pas été cédés, monsieur le Président, le parc mourait là.

1760 Et des gens, vingt (20) ans, vingt-cinq (25) ans après, veulent défendre le parc, mais ils voulaient le tuer en naissant, parce que pour eux autres, la venue d'un parc, c'était du trafic, c'est un centre de ski, c'était de la pollution par le bruit dans le village avec les autos, cinq-six cents (500-600) automobiles qui pourraient passer. Ils passent actuellement.

1765 C'est vrai qu'il y a une pollution par le bruit, sauf qu'il y a un centre de ski, puis il fonctionne. Puis tout le monde a l'air heureux de l'avoir.

1770 C'est pour ça que des gens comme moi, j'ai cédé à la Corporation du Massif du Sud un lot et demi (1 ½) sur lequel il y a des centaines et des centaines de VTT, de ski-doo qui passent juste en face de mon lot, et ils passent sur le lot sur lequel j'ai cédé des terrains, le terrain et les servitudes. Je l'ai pas donné, mais j'ai consenti à le vendre.

1775 Un terrain, ça nous fait toujours de quoi quand on le vend, monsieur le Président. Je l'ai vendu.

Et l'autre personne qui est décédée malheureusement n'avait pas besoin de cet argent-là du tout, mais elle, c'est cette personne-là qui a été la clé pour débarrer le parc.

1780 C'est pour ça qu'il y a des gens, j'aimerais à un moment donné que ça serait bon de leur donner un petit cours 101 sur comment le parc a été créé, pour s'assurer que c'est pas juste un bien public. Il y a des terrains privés, puis il y a des terrains publics.

Et on a été intégrés à un parc sur lequel on n'a jamais eu une compensation.

1785 Il y a une vingtaine de propriétaires qui sont inclus dans le parc, ils vont se voir installer des éoliennes, d'autres non.

Mais on vit avec le parc, avec les avantages puis les inconvénients du parc. C'est clair!

1790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Haemmerli, je pense qu'on dirait que vous avez une question tout de suite, là?

PAR LE COMMISSAIRE:

1795 Non.

PAR M. JEAN-MARC TANGUAY:

1800 Je vais compléter.

1805 Plusieurs années après avoir cédé des terrains et servitudes, certains propriétaires se verraient aujourd'hui privés de revenus provenant d'éoliennes. Des gens comme moi qui paient des taxes depuis vingt-cinq-trente (25-30) ans, le lot, je l'ai, c'est mon grand-père depuis 1921 qui a été patenté, on paie des taxes sur ce lot-là, c'est des gens de l'extérieur qui vont venir me dire, pas d'éolienne chez vous, pas de ci, pas de ça.

1810 Vous comprendrez que pour plusieurs propriétaires, ça commence à être un irritant, parce qu'on paie des taxes et on est en train de se faire dire par des gens, pas de ça chez vous.

Advenant le cas que le projet éolien serait reporté, quel intérêt comme propriétaire privé qu'on a dans le parc? On est une zone tampon pour beaucoup beaucoup d'habitats, nous autres,

actuellement, et on s'entend bien, monsieur le Président, de continuer à protéger le parc du mieux qu'on pourra avec les moyens qu'on a. Mais on n'a pas beaucoup de moyens.

1815

Mais juste à titre d'exemple, il est arrivé pas plus tard que la semaine passée une motoneige hors piste, puis j'ai dit au jeune, j'ai dit, va pas là-bas, il y a des orignaux là. Ah, il dit, je le savais pas. Il s'agit de les sensibiliser.

1820

Mais on n'a pas beaucoup de moyens, vous comprendrez. C'est notre façon à nous autres, les propriétaires privés qui sommes dans le parc, de protéger les habitats.

1825

L'autre chose que je me dis, qui va payer pour les activités du parc? Encore les propriétaires privés via les taxes municipales, c'est la question qu'on se pose, s'il y a pas de projet éolien.

Quel message qu'on envoie à d'autres investisseurs qui pourraient venir dans le coin? Pas par ici?

1830

Par contre, avec la réalisation du projet éolien, nous pouvons apporter notre appui au bon fonctionnement des activités du Parc du Massif du Sud et de travailler ensemble. C'est ce qu'on propose comme propriétaires.

1835

Il y a beaucoup de choses qui seraient à réaliser, puis on pourrait le faire.

À titre de conclusion, monsieur le Président, monsieur le Commissaire!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "À ceux qui...")

1840

FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, dernière ligne, "... de ses citoyens.")

Je pense qu'on peut leur faire confiance.

Si vous avez des questions, monsieur le Président, je suis tout oreille pour vous écouter.

1845

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Monsieur Haemmerli.

1850

PAR LE COMMISSAIRE:

En fait, j'avais une question par rapport à la photo que vous nous avez déposée.

La raison pour laquelle vous avez inclus un lot de quatre-vingt-cinq hectares (85 ha)...

1855 **PAR M. JEAN-MARC TANGUAY:**

C'était pour une comparaison. Ces deux (2) lots-là équivalent à une superficie de quatre-vingt-cinq hectares (85 ha).

1860 Donc vous pouvez faire une relation, c'est juste une relation de dire, c'est dix (10) fois plus grand, douze (12) fois plus grand, c'est huit (8) fois plus grand, c'est juste ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

1865 Ça va, OK.

Pour me situer, moi, dans le parc...

PAR M. JEAN-MARC TANGUAY:

1870 Partie est du parc, rang Saint-Magloire.

PAR LE COMMISSAIRE:

1875 Vous pouvez me mettre un nord sur cette photo-là? Me dire où regarde le nord, puis le nom du rang qui est en haut à droite?

PAR M. JEAN-MARC TANGUAY:

1880 Oui, oui, je vais vous le dire. Mettez votre photo, les chiffres sont toujours au sud.

PAR LE COMMISSAIRE:

1885 D'accord, c'est beau.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça fait que le nord est en haut, monsieur Haemmerli.

1890 **PAR LE COMMISSAIRE:**

J'ai compris ça!

Par ailleurs, vos lots à vous, est-ce qu'il va y avoir des éoliennes dessus?

1895 **PAR M. JEAN-MARC TANGUAY:**

Peut-être, c'est pas sûr. Parce qu'il y a une simulation au niveau d'impact et des mesures à prendre, et à ce moment-là, il y a une disposition qui peut se faire.

1900 On est cinq (5) ou six (6) propriétaires qu'on est un peu comme si on tirait une carte, puis on dit, c'est toi qui gagnes, toi tu gagnes pas. C'est à peu près ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

1905 Est-ce qu'il y a des numéros d'éoliennes qui sont associés...

PAR M. JEAN-MARC TANGUAY:

1910 Non, non, c'est parce qu'il y a une série d'éoliennes, il y a huit (8) éoliennes dans la partie nord du parc sur les terrains privés, et à partir de là, bien, c'est que sur une carte c'est toujours beau, mais quand on met les pieds sur le terrain, il y a les caps, il y a toutes sortes de raisons, donc le promoteur, je présume, il pourra peut-être à ce moment-là être pris pour en faire sauter une pour qu'il y ait moins d'impact ou encore question de construction, là.

1915 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc c'est la première série A1 à A8?

PAR M. JEAN-MARC TANGUAY:

1920 A1 à A8, c'est ça. Il est possible à ce moment-là qu'eux, bon, c'est tu moi, c'est tu mon voisin, c'est tu mon troisième voisin, impossible, comme je vous dis.

PAR LE COMMISSAIRE:

1925 Ça va.

PAR M. JEAN-MARC TANGUAY:

1930 Mais avant tout ça, moi, c'est comme je vous dis, je veux pas blesser personne là-dedans, mais je comprends qu'il y a des gens, il va falloir qu'ils aillent, qu'ils visitent le parc, qu'ils soient informés à la façon que dans le parc, il y a du terrain privé, il y a du terrain public.

1935

Et à ce moment-là, dans le terrain privé, pour arriver souvent chez nous voir des chasseurs arriver chez nous, je ne suis pas un chasseur, je n'ai jamais tué d'orignal ni de chevreuil, puis il y a des gens qui viennent puis qui arrivent, puis ils disent, je suis dans le parc. Non, tu es pas dans le parc, tu es chez nous.

1940

Mais la ligne, elle est visible, c'est une ligne qui est tout simplement déboisée, mais les gens ne la voient pas, vous comprenez!

Ou il arrive un gars en raquettes, puis monsieur, oui, mais il dit je suis dans le parc, j'ai dit, c'est parce que tu es sur un terrain privé. Je l'empêche pas de ressortir, moi là.

1945

Mais ce que je veux sensibiliser les gens qui circulent dans le parc, il faut qu'ils comprennent que le parc, c'est une belle place, c'est un bel endroit, mais je vous dirais en conclusion, monsieur le Président, monsieur le Commissaire, sur trois cents kilomètres carrés (300 km²), il y a de la place pour les orignaux, il y a de la place pour les chevaux, il y a de place pour les oiseaux, il y a de la place pour des éoliennes, il y a de la place pour les ski-doo puis des VTT.

1950

À titre d'expérience, j'ai parti de Buckland, puis j'ai essayé de traverser dans une journée à Sainte-Sabine, il y a vingt kilomètres (20 km).

1955

Le bois part en arrière de l'église, puis il arrête en arrière de l'église l'autre bord à Sainte-Sabine sur vingt kilomètres (20 km) presque. Ça se fait pas dans une journée à pas d'homme.

Donc je pense que quelqu'un qui vient faire son tour un dimanche après-midi de temps en temps, il a sa place en masse.

1960

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Tanguay.

PAR M. JEAN-MARC TANGUAY:

1965

Ça m'a fait plaisir, monsieur le Commissaire, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1970

Et nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes et on vous revient par la suite.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN**

1975

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Steeve Gamache, François Duchesneau et Carole Rouillard s'il vous plaît.

1980

Bonjour.

PAR M. FRANÇOIS DUCHESNEAU:

1985

Bonjour monsieur le Commissaire, monsieur le Président. Je me présente, je suis François Duchesneau, je suis président du Conseil de bassin de la rivière Etchemin.

Je suis en compagnie de Carole Rouillard, la directrice générale, et de Steeve Gamache qui est notre chargé de projet.

1990

On va vous présenter un résumé de notre mémoire. La première partie sera présentée par Carole Rouillard et moi, j'enchaînerai par la suite pour les autres parties.

PAR LE PRÉSIDENT:

1995

Nous vous écoutons.

PAR Mme CAROLE ROUILLARD:

2000

Oui. En fait, moi, je vais vous faire une brève description de ce qu'est le Conseil de bassin de la rivière Etchemin.

2005

Le Conseil de bassin, c'est un OSBL, on appelle ça un organisme sans but lucratif qui est actif depuis mars 2000. Sa mission, c'est: il est responsable de planifier, de concerter et de concilier les usages de l'eau; il se veut un chef de file de la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants sur son territoire d'intervention.

2010

Son territoire! Il intervient sur une zone délimitée par le bassin de la rivière Etchemin et nouvellement, ceux du secteur de Lévis Est, soit la rivière la Scie, ruisseaux Rouge, Lallemand, Ville-Marie et Lecours.

En 2002, le CBE a obtenu du MENV anciennement le titre d'organisme de bassin versant qui est dédié au bassin versant de la rivière Etchemin.

2015

À ce titre, il se doit de rassembler, concerter les acteurs de l'eau afin de concevoir un plan de gestion intégrée qu'on appelle un Plan directeur de l'eau qui comprend un portrait diagnostique et un plan d'action concertée, ainsi qu'une responsabilité des acteurs de l'eau et établir avec eux des partenariats, afin de mettre en œuvre des actions qui sont définies dans le PDE, le Plan directeur de l'eau.

2020

Sa composition, pour assumer ses activités de table de concertation, le conseil d'administration se compose de différents acteurs de l'eau, une vingtaine, en provenance de milieux municipaux, socioéconomiques, on parle de forêt, agriculture, commerce, industrie, tourisme et communautaire, environnement, la société, les citoyens, et aussi il y a du gouvernemental qu'on appelle les conseillers techniques gouvernementaux.

2025

Et sa structure organisationnelle et son fonctionnement est similaire à trente-neuf (39) autres OBV sur le territoire du Québec.

2030

Son membership! Toute personne, entreprise ou intervenant concerné puis se sentant concerné par la gestion de l'eau peut être membre du CBE et siéger à son conseil d'administration.

2035

On désire apporter quelques petites précisions! Oui effectivement, il y a un représentant de Saint-Laurent Énergies qui siège à notre conseil d'administration et ce, depuis juin 2009.

Il faut rappeler qu'on est un organisme de concertation, de planification, et on se veut rassembleur d'acteurs de notre bassin versant et de tous les intérêts.

2040

Et aussi, Saint-Laurent Énergies siège à titre d'acteur de l'eau sur le groupe économique dans le secteur industrie et commerce.

Alors on doit aussi préciser que le conseil d'administration utilise le retrait de la discussion et le non-exercice du droit de vote d'un administrateur en situation de conflit d'intérêts, comme ça l'est le cas lors de nos rencontres avec des représentants de Saint-Laurent Énergies.

2045

Ensuite, bon, le Plan directeur de l'eau de l'Etchemin a été conçu en 2000 et 2006 et a obtenu son approbation gouvernementale en septembre 2007. Il présente quatre (4) grands enjeux!

2050

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 6^e paragraphe, "Enjeu A")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 6^e paragraphe, dernière puce, "... associé à l'eau.")

Maintenant, monsieur Duchesneau va prendre la parole pour parler des préoccupations du CBE quant au projet de Saint-Laurent Énergies au Massif du Sud.

2055

PAR M. FRANÇOIS DUCHESNEAU:

Merci Carole. Donc les préoccupations du CBE au regard du projet de Saint-Laurent Énergies au Massif du Sud!

2060

En regard de sa mission d'organisme de bassin versant, le CBE se préoccupe de certains éléments à l'égard de l'aménagement et de l'exploitation éventuelle du Parc éolien du Massif du Sud et désire faire ses recommandations afin que soient intégrées les composantes du Plan directeur de l'eau de l'Etchemin et ce, dans une perspective de gestion intégrée et optimale de l'eau.

2065

Donc des aspects de l'eau, c'est ça qui nous préoccupe dans le cadre de cet exercice.

Concernant les eaux de surface, il a été mentionné dans les études d'impact qu'il serait possible que le ruissellement local aux abords des sites d'implantation des éoliennes pourrait augmenter de vingt-cinq (25 %) à quarante pour cent (40 %) en cas de grandes précipitations.

2070

Malgré le respect du RNI!

2075

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, avant-dernier paragraphe, 4^e ligne, "Le promoteur devra...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... les situations problématiques...")

2080

Quant à l'augmentation du ruissellement. Comme disait un de mes amis, le diable est dans les détails! Les belles simulations peuvent avoir l'air de donner des bons résultats, mais dans le détail, il va falloir faire bien attention.

2085

Le CBE désire également souligner la question des débits d'étiage. Selon les experts du promoteur et celui du Centre d'expertise hydrique du Québec, il y aurait très peu de modifications sur les débits d'étiage.

Le CBE doute du moins localement de cette assertion. Pour le vérifier!

2090

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e paragraphe, 4^e ligne, "Le CBE propose...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... de l'omble de fontaine.")

2095 Comme on sait, il y aura comme une ceinture de chemin qui sera au faite des montagnes et nous, on a des craintes, puis les hydrologues qu'on a rencontrés en ont également que ça, le captage de l'eau par ces chemins-là peut amener des impacts au niveau du débit d'étiage de certains cours d'eau.

2100 Dans le programme de revégétalisation proposé par le promoteur, surtout à l'égard des surfaces non requises, le CBE propose, en plus des essences herbacées, la plantation d'arbres ou d'arbustes indigènes.

2105 Les essences ligneuses sont plus appropriées afin de réduire le ruissellement et permettre ainsi de mieux contrôler l'érosion et d'assurer la stabilité des sols.

2110 Il est suggéré de suivre, bien sûr, par la suite, la reprise de ces végétaux sur une période d'au moins cinq (5) ans, et le promoteur devra prévoir bien entendu des modalités afin de remplacer les végétaux qui auraient péri.

2115 Le CBE propose également, à titre de mesures d'atténuation ou de compensation, le reboisement des tronçons de sentiers récréatifs définitivement abandonnés ou sous-fréquentés durant la phase d'exploitation. Ces actions pourront accroître les superficies forestières afin de limiter les impacts résultant d'éventuelles modifications au débit et au patron de drainage du secteur.

2120 Cette mesure devra se réaliser avec bien sûr la collaboration des autorités et des utilisateurs du Parc du Massif du Sud.

2125 Concernant les zones d'alopatrie pour l'omble de fontaine! Le CBE tient à rappeler que l'omble de fontaine est en situation d'alopatrie dans le secteur du Massif du Sud. Ce phénomène est plutôt rare dans la région de Chaudière-Appalaches.

2130 Les mesures proposées par le RNI constituent quant à nous et quant à bien d'autres spécialistes du domaine un encadrement minimal pour la protection des habitats de poisson et de l'omble de fontaine, d'autant plus qu'on est en situation d'alopatrie.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "Il est plus qu'essentiel...")

2130 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... du parc éolien.")**

On a des belles normes, et bien entendu, c'est dans la vraie vie que les choses vont se passer, il est important de faire un suivi de ça.

2135 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, point 2.3 "Activités récréatives", 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Selon le promoteur...")**

2140 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, point 2.3 "Activités récréatives", 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... aux cours d'eau.")**

Toutefois, il est possible que l'augmentation des accès aux sites de pêche puisse entraîner une surpêche de l'omble de fontaine. Il est donc suggéré d'effectuer un suivi des prises annuellement avec les intervenants concernés.

2145 On comprend que c'est un secteur public, on comprend que c'est pas un vrai parc, on comprend qu'il y a pas de droit d'accès, on sait que c'est compliqué, mais il faut faire attention en créant de nouveaux accès comme ceux-là que cela entraîne cette problématique nouvelle.

2150 Quant aux déplacements de certains sentiers récréotouristiques situés à la suite de l'aménagement du parc éolien, le CBE recommande que ces travaux se fassent dans le respect du milieu, des milieux en présence, et en appliquant les mêmes mesures d'atténuation et de protection à l'égard des milieux humides, des cours d'eau, et particulièrement des zones d'alopatrie de l'omble de fontaine et dans le respect des usagers du Parc régional du Massif du Sud.

2155 Concernant les mesures de compensation! L'aménagement d'un parc éolien pouvant entraîner la perte ou des impacts sur certains milieux sensibles, on peut pas penser qu'il y a pas d'impacts du tout, c'est certain qu'il va y en avoir!

2160 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, point 2.4 "Mesures de compensation", 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "... le promoteur...")**

2165 **FIN DE LA LECTURE (Page 9, dernier paragraphe, dernière ligne, "... d'en améliorer l'habitat.")**

Ces projets de compensation devront être discutés avec le comité de liaison et approuvés par les ministères et organismes concernés.

2170 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, "Le promoteur est invité...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 10, 1^{er} paragraphe, 7^e ligne, "... et de leurs expertises.")

Donc au-delà même de leurs chemins qu'ils vont réaliser, pourquoi pas profiter de ce projet-là pour en plus, par des mesures de compensation, d'améliorer le réseau routier qui est déjà dans le parc. Donc ceci pourrait avoir des retombées positives pour l'habitat du poisson.

2175

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 1^{er} paragraphe, 7^e ligne, "Il est aussi suggéré...")

FIN DE LA LECTURE (Page 10, 1^{er} paragraphe, avant-dernière ligne, "... de leurs mandats respectifs.")

2180

Concernant les modalités de suivi du projet et la surveillance environnementale! Le suivi de la qualité de l'eau est essentiel pour éviter les répercussions en aval sur la rivière Etchemin. À cet égard, le promoteur propose, comme mesures d'atténuation, le suivi de la station du programme Réseau-rivières du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, située en aval du secteur du Massif du Sud.

2185

Le CBE considère que ce n'est pas suffisant durant la phase d'aménagement. Les données à cette station n'étant recueillies qu'une fois par mois ne permettent pas à court terme de mettre en évidence des situations problématiques qui méritent des mesures correctrices immédiates.

2190

Pour s'assurer d'une surveillance constante durant la phase d'aménagement, il est souhaitable que le programme de surveillance de la qualité de l'eau prévu par le promoteur soit revu, pour permettre de déterminer rapidement les sources de contaminants.

2195

De plus, les données devront être prises avant, pendant et après les travaux; ainsi, il sera plus aisé de suivre l'évolution et les impacts potentiels de ce projet sur la qualité de l'eau.

2200

Il serait donc pertinent de poursuivre certains suivis durant la phase d'exploitation du parc éolien, notamment de toutes les problématiques d'érosion, d'instabilité des sols ou de ruissellement pouvant avoir des répercussions sur les débits des cours d'eau, sur la qualité de l'eau, sur les sites d'alevinage et de frai de l'omble de fontaine et ce, en collaboration avec le promoteur et les autres intervenants.

2205

Concernant le comité de suivi! Le comité local de suivi à être mis en place devra être représentatif des intervenants concernés par le Massif du Sud et dans une perspective de concertation.

2210

Les discussions devront s'inspirer de la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire.

Dans cet esprit, le CBE s'offre pour participer aux activités de ce comité local de suivi.

En conclusion! Le CBE croit qu'avec ses recommandations, le projet de parc éolien du Massif du Sud pourra se réaliser dans une perspective de gestion intégrée et optimale de l'eau. Et j'ajouterais de garantir une préservation de cette ressource.

2215

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Le CBE tient...")

FIN DE LA LECTURE (Page 13, dernier paragraphe, dernière ligne, "... au Massif du Sud.")

2220

Enfin, le CBE comprend les préoccupations des citoyens, on en a entendu cet après-midi relativement à la protection des cours d'eau à la tête du bassin versant de la rivière Etchemin.

2225

Le CBE estime que le projet, par rapport à l'eau, peut se réaliser tout en préservant l'intégrité du milieu. Toutefois, nous croyons qu'il est essentiel de prendre toutes les mesures nécessaires en termes de suivi et de compensation afin de s'assurer justement d'atteindre cet objectif.

Et ce suivi doit se faire avec les intervenants locaux. Il est essentiel que le promoteur s'associe aux intervenants locaux dans tout ce qui concerne le suivi de projet.

2230

On a vu, beaucoup de gens n'ont pas confiance avec ou sans raison, à tort ou à raison, je pense qu'il est important dans un processus comme celui-là d'aller au-devant des chicanes, si on peut dire, pour que les gens soient là présents et s'assurer que le projet se réalise s'il a l'autorisation du gouvernement de la meilleure façon possible, pour ce qui est de l'eau, selon nos préoccupations à nous. Merci.

2235

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Quand vous dites qu'il serait intéressant de mettre en place un protocole de suivi des débits d'étiage, qui élaborerait le protocole?

2240

PAR M. FRANÇOIS DUCHESNEAU:

Bien, je pense que ça, ça doit se faire en concertation. Nous, on souhaite y participer.

2245

Il faut associer à ça bien entendu les ministères compétents en la matière et éventuellement des universitaires.

2250

On était préoccupé par les débits d'étiage puis les débits de pointe, l'étude a démontré qu'il semblait pas y avoir de problème par rapport aux débits de pointe, surtout par rapport à la position des chemins, je pense surtout aux chemins de terre; le chemin en bas, c'est une autre problématique.

2255 Et les consultations qu'on a eues, on nous a dit, s'il y a un problème, ça peut être aux débits d'étiage, parce que tous ces chemins-là à la tête captent l'eau. Captant l'eau qui vient de la montagne, bien là, tous les cours d'eau qui partent de là, qui sont les têtes des cours d'eau qui vont vers la rivière Etchemin, donc là où il y a une valeur importante en termes de frai ou d'alevinage pour l'omble de fontaine, bien, ça pourra avoir un impact.

2260 C'est dans ce sens-là, il faut pas attendre qu'il y ait un problème, mais il faut s'assurer que le design des chemins soit fait et par la suite, avec des spécialistes, on se considère pas des spécialistes, on est un organisme de concertation, qu'on en arrive à établir un protocole qui nous permettrait de suivre.

2265 Puis si on voit que vraiment cette problématique-là existe, bien, peut-être que le drainage qui est associé aux chemins pourrait être modifié dans ce cas-là pour s'assurer qu'on n'a pas cette problématique-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2270 À part du promoteur, est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui devrait faire le suivi ou on laisse ça au promoteur?

PAR M. FRANÇOIS DUCHESNEAU:

2275 Bien, moi, je vous dis, pour le suivi, on sent dans beaucoup de commentaires, pas une inquiétude, mais les gens ont pas trop confiance, après-midi on a eu des commentaires comme ça.

Je pense qu'il est important pour le promoteur d'associer les gens du milieu dans le suivi. Le suivi, c'est les yeux sur le terrain, ça.

2280 C'est sûr que le promoteur est là, il a des responsabilités, puis c'est lui qui est au bâton, si on veut, mais il faut associer les gens du milieu dans ce suivi-là.

Il faut que ce soit pas juste les yeux du promoteur ou les gens qui travaillent pour lui, mais il faut qu'il y ait des gens du milieu qui soient là et qui puissent voir de leurs yeux la situation.

2285

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous parlez à un certain moment donné que, bon, il serait peut-être intéressant de reboiser les sentiers qui sont peu fréquentés.

2290

Sur quels critères qu'on détermine qu'un sentier est peu fréquenté?

PAR M. FRANÇOIS DUCHESNEAU:

2295 Nous, on se dit, si la reconfiguration de ce secteur-là du parc entraîne – c'est pas nous qui
allons déterminer ça, on dit, si on arrive à cette situation-là, que des sentiers deviennent moins
bien fréquentés, il serait intéressant, on a dit dans notre texte aussi, avec la collaboration des gens
du parc, je pense que c'est eux qui sont les mieux placés pour déterminer cette problématique-là.

2300 Steeve a peut-être quelque chose à ajouter à ce sujet-là?

PAR M. STEEVE GAMACHE:

2305 Oui, je ferais peut-être un parallèle aussi avec, bien, en ville on rencontre souvent des
terrains vagues. Il y a un intérêt aussi à requalifier ces terrains vagues là pour redonner une
qualité de vie aux citoyens puis à des quartiers qui sont peut-être un peu plus défavorisés.

2310 Ce parallèle-là, je le fais un peu avec ça. Et dans le fond, c'est de requalifier ces sentiers-là
qui, de toute façon, vont pousser quand même. Tout ça, on les laisse un peu, comment dire,
repandre le dessus.

Ils vont de toute façon se revégétaliser par eux-mêmes, sauf que pour, bien peut-être un
peu améliorer le principe ou accélérer le processus de succession végétale, bien, il pourrait
éventuellement y avoir des programmes de revégétalisation de ces sentiers-là.

2315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Dans le fond, aussi vous parlez dans votre mémoire qu'il est important de divulguer
l'information des suivis.

2320 De quelle manière devrait se faire la publication des suivis? Comment on doit procéder
pour effectuer cette publication?

PAR M. FRANÇOIS DUCHESNEAU:

2325 Je pense qu'il y a plusieurs façons. Je vous dirais, nous, comme organisme de bassin
versant, on a comme une mission d'assurer la concertation des activités reliées à l'eau dans le
bassin versant.

2330 On pourrait, je dis ça, mes compagnon et compagne pourraient ajouter, et ce qu'on invite
chez les gens, c'est de participer à la concertation qui se fait dans le bassin versant.

Donc il faut trouver une façon, ça pourrait être à travers nous, ça peut être par rapport avec les médias locaux aussi que ça peut se faire.

2335 Je pense que ce qui est important, c'est d'avoir une transparence. Il faut que les gens, quand ils lisent ça, ils aient confiance, aient confiance dans ceux qui ont pris les données, puis qui s'assurent que c'est pas une diffusion mystère, mais c'est une diffusion d'information.

2340 Donc il faut que l'information qui arrive, qui se rend aux gens, j'ai pas la méthode exacte, mais que les gens aient confiance que cette information-là, c'est une bonne information, c'est pas un truc publicitaire quatre (4) couleurs "process", mais que le contenu est bien bien important.

Je sais pas si vous aviez des choses à ajouter?

2345 **PAR M. STEEVE GAMACHE:**

Puis aussi, on voit beaucoup dans le secteur industriel puis le secteur économique la publication par les grandes entreprises de bilans sociaux ou de bilan environnemental.

2350 Certaines entreprises, dans leurs politiques environnementales, justement, prônent beaucoup la communication environnementale sur le résultat, sur leurs performances environnementales.

2355 On peut faire aussi un peu rapport, on pourrait faire un lien aussi avec tout ce qui s'appelle système de gestion environnementale, genre ISO 14 001, où dans ces systèmes de gestion là, peu importe le nom que ça l'a, il y a un élément important de communication avec les publics qui sont touchés par les projets et les communautés d'implantation de ces grands projets là.

PAR M. FRANÇOIS DUCHESNEAU:

2360 Et je pourrais ajouter en disant, on parlait du comité de suivi, le fameux comité de suivi, bien, ça pourrait être lui, le comité de suivi, qui est à la source de cette publication-là.

2365 Le comité de suivi est composé et du promoteur et d'autres organismes locaux et régionaux, bien ça, ça assure, dans le fond, ça rassure et ça assure une transparence.

PAR LE PRÉSIDENT:

2370 Et selon vous, à quelle fréquence ces suivis-là devraient être mis à la disposition de la population?

PAR M. FRANÇOIS DUCHESNEAU:

2375 Je pense, peut-être que vous pouvez me le dire, la mise en service, on parle de décembre 2012, je crois?

PAR LE PRÉSIDENT:

2380 Est-ce que ça doit se faire, la question que je pose, est-ce que ça doit se faire de façon annuelle ou à tous les trois (3) mois ou à tous les six (6) mois?

PAR M. FRANÇOIS DUCHESNEAU:

2385 Justement, je vous disais, la mise en service, c'est d'ici 2012.

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, la mise en service, si le projet est autorisé.

2390 **PAR M. FRANÇOIS DUCHESNEAU:**

Bien, je suppose que vous voulez publier aussi si le projet est accepté, je me situais dans votre hypothèse.

2395 Donc si le projet est accepté et s'il y a pas de fin du monde en 2012, ça nous met dans vingt-trois (23) mois d'ici. Je pense que dans ces vingt-trois (23) mois là, il faut qu'il y ait plus de publications que dans cinq (5) ans.

2400 Donc dans la phase initiale, il faut qu'on sache ce qui se passe régulièrement. Est-ce que c'est aux deux (2) mois, aux trois (3) mois, je le sais pas, mais c'est pas aux années, c'est sûr.

Parce que dans la prochaine année, si le projet est accepté, il va avoir coulé beaucoup d'eau dans le bassin versant de la rivière Etchemin.

2405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À la page 11, juste avant la conclusion, vous faites part d'un comité local de suivi du projet, donc en fait un comité de suivi, qui devrait être sur ce comité de suivi?

2410 **PAR M. FRANÇOIS DUCHESNEAU:**

Bien moi, je pense que les acteurs locaux et régionaux qui sont concernés par – nous, on pense à l'eau, ça fait que je vous dirais à peu près la composition comme il y a dans le Conseil de bassin, mais il y a pas juste nous. Les gens parlaient de la grive de Bicknell, ils ont parlé des sentiers.

2415

Ça fait donc, c'est un regroupement de personnes représentatives de ces différents intérêts d'acteurs dans le milieu.

2420

Bien sûr, il y a Saint-Laurent Énergies, bien sûr les organismes comme nous ou comme les gens qui vont nous suivre, le Comité de restauration de la rivière Etchemin, tous les organismes qui ont un intérêt par rapport à ce Massif du Sud là à tous égards, bien, doivent – c'est sûr qu'on s'élira des représentants à l'intérieur de ça, mais il faut qu'il y ait cette représentativité-là et bien sûr les gens locaux.

2425

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez eu l'occasion de discuter de ce comité de suivi avec le promoteur?

2430

PAR M. FRANÇOIS DUCHESNEAU:

Directement, pas moi, je sais pas si on en a parlé?

2435

PAR Mme CAROLE ROUILLARD:

Bien, il en a souvent été question mais sans préciser que qui devrait faire partie de ce comité-là.

Mais nous, on a toujours signifié qu'on avait un grand intérêt à faire partie de ce comité.

2440

PAR M. FRANÇOIS DUCHESNEAU:

Puis je vous dirais aussi que dans notre mode de fonctionnement du Conseil de bassin de la rivière Etchemin, on a un processus qu'on appelle la signature de contrat de bassin qui permet à une entité d'avoir une entente de gré à gré, gentleman agreement – excusez-moi l'anglicisme et le sexisme – de définir une action conjointe ou une certaine action d'un promoteur ou autre vis-à-vis des objectifs du Conseil de bassin, du Plan directeur de l'eau du Conseil de bassin versant.

2445

2450 Par rapport à la qualité de l'eau, moi, je serais tenté, avec le promoteur, puis je suis persuadé qu'il n'y aurait pas de difficulté, pour les discussions qu'on a eues avec eux, de signer avec eux un contrat de bassin par rapport aux suivis, par rapport à la qualité de l'eau. Je suis persuadé.

2455 Puis je suis persuadé aussi que le promoteur, je dis ça pour les discussions que j'ai eues avec eux, n'auront pas de réticence à mettre sur pied un comité de suivi. Je pense que l'expérience des audiences et du BAPE montre bien l'importance de se rencontrer, d'échanger et d'arriver à un travail qui va être fait en plus grande confiance, c'est ça qui est mon objectif.

2460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand vous dites "le Conseil de bassin offre ses compétences et son expertise pour encadrer le comité", qu'est-ce que vous voulez dire par là, encadrer le comité?

2465 **PAR M. FRANÇOIS DUCHESNEAU:**

Oui, encadrer, c'est peut-être un peu loin, puis dans notre résumé, le mot encadrer, on l'a enlevé!

2470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, si vous l'aviez dit avant!

PAR Mme CAROLE ROUILLARD:

2475 Il me semble que dans le mémoire, on s'offre pour participer aux activités, pas encadrer, là. Je pense qu'il y a des niveaux différents.

PAR LE PRÉSIDENT:

2480 C'est pour ça, on s'interrogeait.

PAR M. FRANÇOIS DUCHESNEAU:

C'était de bon droit de vous interroger.

2485

PAR M. STEEVE GAMACHE:

C'est peut-être pas le bon mot qui est utilisé à la page 11.

PAR LE PRÉSIDENT:

2490

D'accord. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

2495

Bon bien, ça, c'était la question de clarification. Il en reste quelques autres.

On va parler d'hydrologie un peu. En premier lieu, à la page 3, on va commencer par celle-là, sous le titre "Eaux de surface", vous nous dites qu'une des préoccupations, c'est celle de la modification des débits, puis qu'une modélisation de l'augmentation des débits de pointe a été réalisée en 2010 à la demande du promoteur.

2500

Est-ce que c'est celle qui a été présentée en première partie?

PAR M. STEEVE GAMACHE:

2505

Effectivement, c'est celle-là.

PAR Mme CAROLE ROUILLARD:

2510

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

2515

Ah d'accord, c'est pas autre chose, ça me va.

Vos préoccupations relatives aux modifications puis aux réserves de débits d'étiage, finalement, notamment liées au fait que des chemins pourraient changer le patron des bassins versants, est-ce que vous-mêmes avez vérifié si, pour certains bassins, il y avait des parts du drainage qui seraient redirigées ou pas? Est-ce que c'est un exercice que vous avez fait?

2520

PAR M. STEEVE GAMACHE:

Non.

2525

PAR M. FRANÇOIS DUCHESNEAU:

Non, c'est pas par rapport à la redirection de l'eau dans les bassins.

2530 C'est plus qu'on fait comme, par le chemin, on coupe une portion de l'eau qui est en tête des
cours d'eau, puis on coupe une portion de l'eau qui devrait aller dans ces petits cours d'eau là, qui
vont un peu plus loin, là, dans le même bassin versant à la fin, mais c'est peut-être que ça va dans
le huitième cours d'eau.

PAR LE COMMISSAIRE:

2535 Et ça passe par une autre place.

PAR M. FRANÇOIS DUCHESNEAU:

2540 On n'a pas fait de vérifications, nous, les consultations qu'on a eues avec l'hydrologue, c'est
dans ce sens-là. Lui, il était comme satisfait de la simulation par rapport aux débits de pointe, mais
il dit, la problématique est plus aux débits d'étiage.

2545 Ça fait que c'est pour ça qu'on a amené ça, mais on n'a pas fait d'analyses effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord.

2550 **PAR M. FRANÇOIS DUCHESNEAU:**

Puis c'est pour ça qu'on se dit, peut-être qu'il faudrait trouver une façon de suivre.

PAR LE COMMISSAIRE:

2555 Oui, mais c'est là que je veux creuser un peu avec vous, parce que ça a une portée un petit
peu immense, le suivi des débits d'étiage, puis je voudrais essayer de clarifier deux-trois (2-3)
choses.

2560 C'est un exercice assez complexe, lorsqu'on regarde des projets où ça a été évalué a priori,
par exemple les lieux d'enfouissement où on veut diluer un effluent ou des choses comme ça, on
caractérise ça, on emploie des mots compliqués, le $Q_{2,7}$, $Q_{2,5}$, les débits de temps de retour de
deux (2) ans, de cinq (5) ans, de dix (10) ans, qui durent une semaine, qui durent un mois, bon.

2565 A priori, cette caractérisation-là, elle n'existe pas pour les petits cours d'eau de tête de bassin
du Massif du Sud, en premier lieu.

2570 Deux, pour faire des statistiques là-dessus, c'est long. Il reste très peu de temps, advenant que le projet soit autorisé.

Trois, si c'est le cas pour chacun des sous-bassins dans lesquels il y a des chemins, ça implique des stations hydrométriques à chaque endroit pour vraiment suivre plus ou moins en continue.

2575 Est-ce que c'est vraiment de cet ordre-là, à ce niveau-là que vos demandes se situent?

PAR M. FRANÇOIS DUCHESNEAU:

2580 Il est bien entendu que c'est une préoccupation qu'on avait, qu'on a, et on souhaite, dans cet exercice-là, de trouver une façon pour se rassurer ou de valider cette problématique-là.

Ce que vous dites dans le fond, la difficulté, on est conscient que c'est pas connu, on est conscient que c'est difficile, mais on est conscient qu'il y a peut-être un problème.

2585 On n'a pas validé la façon de faire. Ce que vous nous démontrez, ce que vous dites montre bien que c'est pas simple, mais on aimerait bien faire en sorte qu'on cherche une façon simple qui permettrait de faire en sorte qu'on ait cette validation qu'il y a ou qu'il n'y a pas de problèmes vis-à-vis des débits d'étiage.

2590 On comprend que c'est compliqué, on comprend qu'on veut pas faire de statistiques "at large", on veut pas faire un post doc là-dessus, mais on espère qu'on puisse trouver une façon de vérifier sur le terrain.

2595 On comprend que c'est compliqué, on n'a pas la solution, mais on nous a dit que c'était un problème qu'il pouvait y avoir, puis si on n'est pas capable de regarder, bien là, je vais me retourner du côté des gens qui disent, bien, c'est épouvantable!

Moi, j'espère, je crois que c'est un projet qui peut, par rapport à l'eau, se réaliser, mais cet aspect-là nous préoccupe, mais on n'a pas de solutions.

2600

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord, on essaiera de s'arranger avec un bout de la réflexion puis à tout le moins, faire part de votre message.

2605

Je suis parti un petit peu longtemps de l'hydrologie de terrain, alors je voulais savoir pourquoi le ballot de paille est à proscrire?

PAR M. FRANÇOIS DUCHESNEAU:

2610 Ah, parce que ça se bourre, puis ça déborde. Ce qu'on me dit, moi non plus je suis pas un spécialiste là-dedans, mais les biologistes techniciens qui ont travaillé là-dessus, un ballot de paille, ça vaut pas cher.

PAR M. STEEVE GAMACHE:

2615 Souvent, oui, bien, pour avoir travaillé un peu avec le milieu agricole, pour, comment dire, le nettoyage et l'entretien des cours d'eau municipaux, dans le temps qu'on appelait encore ça des cours d'eau municipaux, c'était une des techniques pour éviter justement que les sédiments se ramassent plus en aval dans un cours d'eau.

2620 Et souvent, ce qu'on en a vu, et selon ce qui arrivait, un coup d'eau, ce ballot de paille là a quand même une certaine limite, et souvent, ce qui arrivait dans des cas de grands coups d'eau, bien, le ballot de paille s'en allait et posait des fois des dommages, bon, il se défait, il y a plein de circonstances qui font que ça ne fonctionne pas des fois.

2625 Donc c'est en cas de grandes précipitations, bien, on pense que l'utilisation de barrières à sédiments serait plus efficace. Et même encore là, on avait peut-être un petit doute aussi.

2630 Il faudrait peut-être prévoir des mesures encore plus, je vous dirais, un petit peu plus raffinées dans le cas où justement, les barrières à sédiments ne fonctionneraient pas non plus, parce que ça peut arriver.

PAR LE COMMISSAIRE:

2635 Plus robustes.

PAR M. STEEVE GAMACHE:

2640 C'est ça, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

2645 Ça va, merci. La station du BQMA que vous mentionnez, elle est située où? On pourrait le trouver, j'imagine, sur le site du MDDEP!

PAR Mme CAROLE ROUILLARD:

En fait, oui, vous pouvez la trouver sur le site. Moi, j'ai pas la référence géographique, mais en fait, elle se retrouve au niveau du pont-route de la Route 276.

2650

PAR M. STEEVE GAMACHE:

C'est le 8^e Rang.

2655

PAR Mme CAROLE ROUILLARD:

Vous passez dessus à tous les jours, j'en suis certaine, pour vos activités de cette semaine.

2660

Et en fait, c'est une station, je pense, qui est en activité depuis une vingtaine d'années, et à cycle régulier, à tous les mois, il y a un préleveur. Et c'est ça, c'est partout au Québec, la même date, la même journée, à tous les mois, on a tous le même calendrier.

2665

Et en fait, bien, ce qu'on voit, c'est que ça permettra pas, cette station-là, à une fois par mois, de valider que les impacts au niveau de la qualité de l'eau, les perturbations, surtout en période de grandes pluies, lorsqu'il y aura du lessivage des sols, on pourra pas voir ces impacts-là.

Il faudrait peut-être changer la station, augmenter les fréquences, surtout en période de grandes précipitations, pour vraiment voir la fluctuation au niveau de la qualité de l'eau.

2670

PAR LE COMMISSAIRE:

On le verra pas pourquoi, parce qu'on est trop loin? Parce qu'on a passé le pied du Massif?

2675

PAR Mme CAROLE ROUILLARD:

Pardon?

PAR LE COMMISSAIRE:

2680

Parce qu'on a passé le pied du Massif?

PAR Mme CAROLE ROUILLARD:

2685

Bien en fait, les fréquences sont pas assez élevées.

Ensuite, bien, la station est quand même assez éloignée du site.

2690 Bon, évidemment que c'est une station que le promoteur a pas à défrayer les coûts, étant donné que c'est déjà assumé par le ministère de l'Environnement dans le cadre de son programme de Réseau-rivières.

PAR M. STEEVE GAMACHE:

2695 Et j'ajouterais peut-être au commentaire de madame Rouillard qu'étant donné qu'à cette position-là, bien, tout ce qu'il y a eu comme répercussions sur la rivière à Boeuf, la rivière Blanche et la rivière Etchemin, va se cumuler.

2700 Par contre, ça ne permet pas de déterminer, comme on le disait dans le mémoire, d'établir laquelle de ces trois (3) rivières-là d'où provient cet impact-là. Est-ce que c'est la rivière Blanche, est-ce que c'est la rivière à Boeuf ou la rivière Etchemin qui est problématique à ce niveau-là!

Donc c'est le fait de, comment dire, de concentrer l'analyse sur une seule station durant l'aménagement qui nous causait peut-être un élément à réfléchir.

2705 **PAR LE COMMISSAIRE:**

2710 Merci. Vous dites dans votre recommandation en haut de la page 9 que les enjeux reliés au récréotourisme "ont une importance capitale dans la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau de la rivière Etchemin. Il est donc recommandé que la réalisation du parc éolien puisse inclure ces préoccupations et que son encadrement en tienne compte".

Des suggestions, des recommandations?

2715 C'est votre première recommandation en gras en haut de la page 9!

PAR M. STEEVE GAMACHE:

2720 Dans le fond, c'était dans le sens, oui, bien, dans le schéma d'aménagement de la MRC des Etchemins, il est mentionné que le Parc du Massif du Sud doit se faire dans le cadre d'un aménagement multiresource durable.

2725 Donc on l'a écrit un peu dans cet esprit-là. Il faudrait justement que donc tout ce suivi-là et toutes ces préoccupations-là se fassent autant à l'égard du plein air, du patrimoine, de la villégiature, parce qu'aussi ces trois (3) aspects-là font partie de l'esprit justement de l'enjeu D du plan directeur de l'eau.

PAR LE COMMISSAIRE:

2730 C'est ça, mais comme votre organisme a aussi des représentants de ce milieu-là, je me demandais si vous aviez des propositions ou des suggestions pour que cette recommandation-là se réalise?

PAR M. STEEVE GAMACHE:

2735 Bien, je dirais un peu dans le même sens que François, avec les contrats de bassin. Dans le fond, c'est deux (2) choses qui, je dirais, on n'a pas beaucoup de projets en matière de récréotouristique, donc des contrats de bassin, on n'en a signé qu'un qui touche un peu plus le récréotouristique jusqu'à maintenant, donc ce serait de voir avec les intervenants du milieu s'il y aurait justement moyen de mettre ça en place.

2740 C'est un aspect qui mérite qu'on le développe un peu plus au sein du CBE.

PAR LE COMMISSAIRE:

2745 Merci.

PAR M. FRANÇOIS DUCHESNEAU:

2750 Mais juste pour compléter! Dans le fond, le CBE, c'est l'ensemble de ses membres, c'est pas nous trois (3), et ces préoccupations-là, on l'a mis en lien avec le schéma, comme disait Steeve.

2755 Mais dans le fond, on a vu défiler à la table les gens des MRC, les gens du Parc du Massif du Sud ou même les gens du Ranch et compagnie, bien nous, quand on a fait le mémoire, on n'est pas allés plus loin, mais c'est avec ces gens-là que devrait se faire ce rapprochement, puis de faire en sorte que les réticences que les gens avaient, si jamais le projet existe, bien, que ça puisse devenir un positif pour eux.

PAR LE COMMISSAIRE:

2760 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2765 Merci à vous trois (3), c'est fort apprécié!

CARRIÈRES RIVE-SUD INC.

PAR LE PRÉSIDENT:

2770 Monsieur Jacques Beaupré s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Beaupré.

PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:

2775 Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

2780 On vous écoute.

PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:

2785 Merci. Monsieur le Président, mesdames et messieurs des audiences du BAPE et à la population en général!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Mon intérêt...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 4^e paragraphe, dernière ligne, "... jusqu'à ce jour.")

2790 En plus, depuis vingt (20) ans, je siège à différents comités gouvernementaux, que ce soit la rédaction du CCDG avec le ministère des Transports, à la rédaction des normes environnementales avec le ministère de l'Environnement, que ce soit le captage des eaux souterraines, la rédaction de différents documents au point de vue environnement, concernant
2795 principalement la construction.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, avant dernier paragraphe, 1^{er} ligne, "Dans les années...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, 9^e ligne, "... environnemental au Québec.")

2800 Et à l'extérieur du Québec.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 9^e ligne, "Cette entreprise...")

2805

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 4^e paragraphe, dernière ligne, "... à bien ce dossier.")

2810 De plus, pour la région, le dossier des éoliennes va amener la formation au Cégep de la Beauce une formation pour des jeunes techniciens spécialisés au niveau éolien. Ce sera une primeur au Québec.

Et pour moi, bien, la fierté de ces jeunes qui vont sortir avec cette nouvelle technique va être un gage pour sécuriser notre avenir.

2815 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 5^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Il sera important...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, dernière ligne, "... que le BAPE proposera.")

2820 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2825 Monsieur Beaupré, vous parlez que vous êtes aujourd'hui gestionnaire de plusieurs entreprises ou pour des entreprises, est-ce que vous pourriez nous indiquer quelles sont ces entreprises?

PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:

2830 Je travaille pour les entités Carrières Rive-Sud dans la région de Bellechasse et Lévis, Excavations Lafontaine, Concassé De La Rive-Sud, Forage et Dynamitage de la Rive-Sud, et je fais des partenariats avec différentes sociétés au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

2835 Donc à ce moment-là, quels types de services ou encore de travaux que vos diverses entreprises pour lesquelles vous êtes gestionnaire pourraient apporter dans le cadre du projet de parc éolien?

2840 **PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

Notre intention est pas de travailler sur ce projet-là.

2845 Mon intention, premièrement, est personnelle. J'ai vécu depuis trente-cinq-trente-sept (35-37) ans différents projets au Québec, j'ai vécu des frustrations d'arrêts de projets, des

réalisations de projets, mais je peux vous dire que les grandes sociétés, des projets de deux-trois cents millions (200 M\$-300 M\$), cent millions (100 M\$) et plus, ce sont des projets qui sont extrêmement bien encadrés.

2850 Ce sont des projets où les ministères sont omniprésents. L'Environnement est en permanence sur les dossiers.

2855 Les entreprises ont des spécialistes en environnement, ils ont des spécialistes dans tous les domaines, et à ma connaissance et à mon vécu, ces dossiers-là sont très bien menés et très bien respectés.

PAR LE PRÉSIDENT:

2860 Merci monsieur Beaupré.

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

2865 Bien, dans le même esprit! Est-ce que vous avez, dans le contexte de former des consortiums pour soumissionner sur des projets, vous évoquez d'autres projets éoliens, notamment en Gaspésie, est-ce que vous avez déjà travaillé sur ce genre de projet là?

PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:

2870 Non. Mon intention n'est pas de travailler sur des projets éoliens.

Mon intention est de faire avancer la société québécoise dans le respect de l'environnement.

2875 Je siège sur des comités environnementaux. Je travaille continuellement avec le ministère de l'Environnement. On a la préoccupation de réussir dans la réalisation des projets dans les normes.

2880 Ma participation, c'est de faire valoir ce qui est réalisé sur les projets, d'amener la plupart du temps les fonctionnaires et hauts fonctionnaires à réaliser toutes les complicités, toutes les difficultés qu'il peut y avoir sur les chantiers, puis essayer de faire évoluer dans le meilleur des mondes.

PAR LE COMMISSAIRE:

2885

Mais vous êtes quand même gestionnaire pour des entreprises qui pourraient être intéressées?

PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:

2890

Oui. Mais je dirais qu'il n'y a pas grand travail sur ce style de projet pour nous autres. Nous autres, c'est plus des projets d'égout-aqueduc, de grandes surfaces, de construction comme des alumineries ou des grands projets municipaux ou quoi que ce soit.

PAR LE COMMISSAIRE:

2895

D'accord, merci monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2900

Merci monsieur Beaupré.

PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:

2905

Merci.

JOHANNE LABBÉ

2910

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Johanne Labbé s'il vous plaît.

2915

Bonjour madame Labbé.

PAR Mme JOHANNE LABBÉ:

2920

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Je me présente, je suis Johanne Labbé!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Je suis native...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... et souhaitables.")

2925

La sauvegarde de ce site exceptionnel est à mon avis essentielle pour les valeurs humaines d'aujourd'hui, mais aussi pour les générations futures.

Mes recommandations vont un peu en ce sens!

2930

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Il est encore temps...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, dernière ligne, "... et sur la flore.")

2935

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Votre terrain se situe à quel endroit exactement?

PAR Mme JOHANNE LABBÉ:

2940

J'ai pas le nom. Je dis toujours, c'est sur la route Principale qui mène au Massif du Sud, c'est un terrain que j'ai acheté il y a cinq (5) ans, directement où ce qu'il y a tous les condos.

PAR LE COMMISSAIRE:

2945

Alors c'est pas à Saint-Magloire, c'est à Buckland ou à Saint-Philémon?

PAR Mme JOHANNE LABBÉ:

2950

Oui. Je suis dans le Parc régional du Massif du Sud.

PAR LE COMMISSAIRE:

OK.

2955

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous êtes au pied de la pente de ski?

2960

PAR Mme JOHANNE LABBÉ:

Exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

2965

Est-ce que vous allez voir des éoliennes de votre terrain?

PAR Mme JOHANNE LABBÉ:

2970

Pas du tout, aucunement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2975

OK. Il y a une autre chose que j'aimerais savoir!

Lorsque vous parlez de planification régionale du développement éolien, ça devrait être fait par qui, cette planification régionale?

PAR Mme JOHANNE LABBÉ:

2980

C'est un constat. Comme je vous disais, j'ai pas toutes les connaissances, mais c'est ce que j'ai constaté.

2985

J'ai dit, ça veut pas dire rien faire dans l'éolien dans la région, mais à mes yeux, ce que j'ai pu constater, c'était principalement ou rapidement un appât du gain, beaucoup plus regardé au niveau plan économique de la part des élus que tout le reste.

2990

Alors j'ai dit, à mes yeux à moi, j'ai dit, il semble manquer, de la part des élus des régions, de tous les organismes du coin, une concertation pour peut-être se faire un plan régional de développement éolien.

PAR LE PRÉSIDENT:

2995

Parfait, merci. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

3000

Dans le même ordre d'idée, madame Labbé, puis sans faire appel à des connaissances spéciales ou...

PAR Mme JOHANNE LABBÉ:

J'en ai pas.

PAR LE COMMISSAIRE:

3005

... ou pointues, quand vous dites que le ministère devrait produire des règles beaucoup plus claires et mieux balisées, elles porteraient sur quoi, ces règles-là?

PAR Mme JOHANNE LABBÉ:

3010

Surtout dans des régions où ils sont à zones intensives ou à hauts risques d'impacts environnementaux, tels que présentement, à mes yeux à moi et à mon raisonnement.

3015

Je vois entre autres une grande perception du risque au niveau des érosions de terrain et tout. Ça, ça m'inquiète beaucoup beaucoup beaucoup, les érosions de terrain, le fait qu'il va y avoir des éoliennes dans les crêtes des massifs, dans les hauteurs. Ça, c'est mon inquiétude, problèmes d'érosions, problèmes de réseaux hydriques et tout.

3020

Je suis pas une environmentaliste à tous les points, mais c'est un raisonnement, j'ai étudié, j'ai regardé, j'ai lu les journaux, je me suis informée, j'ai assisté à toutes les rencontres qui étaient possibles, puis je disais, c'est un non-sens dans les Massifs du Sud présentement, tel qu'il est présenté présentement par le promoteur.

PAR LE COMMISSAIRE:

3025

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3030

Merci beaucoup madame.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILÉMON

3035

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Daniel Pouliot.

3040

Bonjour monsieur Pouliot.

PAR M. DANIEL POULIOT:

3045 Bonjour messieurs les Commissaires. Je vais commencer. Si je tousse pas trop, ce sera pas trop long; si je me mets à tousser, bien, on prendra ça tranquillement!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "C'est notre municipalité...")

3050 **FIN DE LA LECTURE (Page 1, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... de meilleures connaissances.")**

Moi, j'ai pas participé à ça, parce que j'étais pas impliqué au niveau municipal durant cette période-là, ça fait seulement un et quelques mois que je suis maire de Saint-Philémon.

3055 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Avant de me présenter...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, dernière ligne, "... dans son développement.")

3060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Dans votre mémoire, vous dites que dans votre analyse, si un parc éolien n'a pas une importance majeure dans la communauté, il est plus difficilement acceptable, qu'est-ce que vous voulez dire par là?

3065

PAR M. DANIEL POULIOT:

3070 Non, c'est seulement par expérience. Quand j'avais été à Murdochville, les gens du milieu, ils ont de l'industrie qui prospère face à éolien, on voyait un très grand sentiment de fierté face à l'éolien.

Il y a deux (2) gros projets éoliens à Murdochville qu'on a visités.

3075 Et puis dans la région de Thetford, j'ai des amis acériculteurs, eux autres, ça a été complètement le contraire. L'acceptation a été très difficile, parce qu'ils voyaient pas l'utilité face au niveau du territoire à l'éolien.

Ça fait que c'est dans ce sens-là, j'ai pas élaboré tellement, mais je vois que les défis peuvent être très différents d'une région à l'autre par rapport à un projet.

3080

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez voulu faire du projet éolien un enjeu électoral, mais finalement, il semblerait qu'en cours de route, vous vous êtes rendu compte que ce dossier devenait négligeable?

3085

PAR M. DANIEL POULIOT:

Oui.

3090

PAR LE PRÉSIDENT:

Pourquoi?

3095

PAR M. DANIEL POULIOT:

Bien, au point de vue électoral. C'est parce que l'autre équipe qui se présentait contre moi, dans la première semaine, ils ont présenté le projet éolien, mais c'était pas quelque chose qui emmenait des votes ou qui en retirait nécessairement.

3100

C'est devenu pas un enjeu extrêmement fort. Exemple, je me présentais à quelqu'un, s'il était contre l'éolien, bien, je disais, c'est pas compliqué, vote pour l'autre personne, c'est tout. C'était pas plus compliqué que ça.

3105

Puis c'est pas ça qui emmenait ou retirait des votes dans ma municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, vous mentionnez également dans votre mémoire que vous avez développé un dialogue ouvert avec les différents intervenants, pour se donner une orientation commune.

3110

Quelles orientations communes avez-vous développées avec la Station du Massif?

PAR M. DANIEL POULIOT:

3115

Bien, la Station du Massif, c'est devenu le projet principal à cause de la mise aux normes au niveau eau et aqueduc. Il y avait un problème.

3120

Puis un projet, la municipalité a investi, c'est un projet de neuf point deux millions (9,2 M\$) dont la municipalité a investi cinq millions (5 M\$), ça fait qu'on a discuté beaucoup face à la station de ski, parce que la station de ski, en fait de valeur, avant ce projet, avait très peu de valeur.

Au niveau de vente de terrains, ainsi de suite, tout presque était barré, parce qu'au niveau environnemental, c'était des bassins ouverts, pas d'aération dans les bassins, il manquait d'eau l'hiver. C'était tous ces problèmes-là qu'ils vivaient.

3125 Ça fait que le développement domiciliaire était bloqué en partie au niveau de la station de ski.

3130 Ça fait que pour vous donner un exemple, depuis qu'on a fait, on est en train de faire ce projet-là, la vente de terrains est repartie. Vous avez vu dans Le Soleil mardi un article au niveau de la station de ski. Il y a eu des articles samedi passé au niveau de La Presse, comme de quoi c'est reparti, la vente dans l'immobilier, au niveau de la station de ski.

3135 Et ça, ça a pas aucun rapport avec l'éolien, mais ça l'a rapport qu'on a travaillé à des effets attractifs face à la station de ski.

C'est pour ça que je parle d'effets attractifs, puis je pense que le Ranch aussi peut avoir le même...

PAR LE PRÉSIDENT:

3140 Lorsque vous parlez d'effets attractifs, est-ce que c'est strictement le fait d'installer réseau d'égout et d'aqueduc?

PAR M. DANIEL POULIOT:

3145 Bien oui, ça l'a un effet attractif face à du monde pour acheter des terrains.

3150 Quand on a commencé le projet, les terrains se vendaient, au niveau municipal, les contrats qui passaient, c'était entre quinze (15 000 \$) et dix-huit mille dollars (18 000 \$), un terrain. Puis on peut vous dire que ça l'a environ triplé, les terrains qui passent à la municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

3155 Est-ce que la Station est encore préoccupée par la valeur foncière, par sa valeur foncière?

PAR M. DANIEL POULIOT:

Bien, je pense que oui, ils ont une préoccupation. C'est ce qu'ils m'avaient signifié.

3160 Mais c'est parce que comme maire, il faut avoir une vision beaucoup plus globale que juste pour une entreprise.

3165 Moi, je pense qu'il faut avoir une vision qu'on pourrait dire, il y a trois (3) entreprises principales, il y a le Ranch, je sais que le Ranch est contre l'éolien en gros, parce que madame Garant, je la connais, ça fait quinze (15) ans que je fais affaire avec elle, je vends du foin à madame Garant. Ça fait que c'est du monde que je suis proche, là.

3170 Je pourrais vous dire que dans le Massif, mon grand-père a une sucrerie, depuis 1933 que ma famille est dans le Massif du Sud.

Ça fait qu'on a un attachement au niveau du Massif du Sud.

3175 Et tous ces projets-là, on a vécu tous les projets qui ont amené des bouleversements. En 1933, la ferme qu'on avait, mon grand-père fournissait le foin pour aller bûcher dans le Massif du Sud dans le parc. Ça fait qu'on a vécu une déforestation qui était moindre, dans les années trente.

On a vécu le parc, on a vécu la station de ski, on a tout vécu.

3180 Anciennement, notre érablière avait pas d'électricité. L'avènement de la station de ski a amené l'électricité. Avant, c'était une génératrice qui faisait fonctionner douze mille (12 000) entailles, c'était difficile.

Ça fait que le projet, on l'a vécu depuis le début que ma famille vit dans ce coin-là.

3185 Je me souviens plus de votre question! J'espère que j'ai répondu.

PAR LE PRÉSIDENT:

3190 Bien, c'est parce que vous avez pris un grand chemin, mais pour en finir, c'est sûr que vous avez pas tout à fait répondu.

3195 Donc vous me dites que la Station du Massif est préoccupée par sa valeur foncière. Est-ce que cette préoccupation relève directement de l'éventualité d'avoir un parc éolien en haut sur le côté sud?

PAR M. DANIEL POULIOT:

3200 Bien, le parc éolien, je sais pas si ça peut emmener – eux autres ont une préoccupation, mais je sais qu'au niveau de la municipalité, l'impact de d'autre chose peut amener une plus-value.

3205 Je vous donnais l'exemple, l'avènement eau et aqueduc a fait tripler la valeur des terrains dans le coin.

Ça fait que c'est pas l'éolien qui a fait tripler ou diminuer la valeur des terrains. Il y a un ensemble de choses qui fait qu'il y a un impact au niveau d'une station de ski.

3210 L'autre exemple, les remonte-pentes, les services, c'est un secteur pointu le ski aussi, il y a des services qu'eux autres, il faut qu'ils donnent. Ça fait que notre municipalité est très proche d'eux autres pour maintenir cette image-là.

3215 C'est pour ça que je vous ai référés aux articles de La Presse, aux articles du Soleil qu'il y a eus depuis la fin de semaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Haemmerli.

3220 **PAR LE COMMISSAIRE:**

On va continuer dans la même veine!

3225 Il y a un effet attractif pour une mesure dont vous nous avez parlé. On sait par ailleurs que ce qui préoccupe à la fois le Ranch et la Station de ski qui a déposé un mémoire aussi qu'elle ne présentera pas, c'est l'image de grande nature qui est leur carte de visite, finalement, nous a-t-on dit.

3230 Et à cet égard-là, quelles sortes de mesures attractives on peut amener ou comment on peut éventuellement aller contrecarrer ou amenuiser cet impact-là qui fait peur à ces deux (2) entreprises-là?

PAR M. DANIEL POULIOT:

3235 Bien, je pense qu'il y a d'autres préoccupations dans le parc pour attirer du monde.

3240 M'a vous donner l'exemple de la station de ski. Un deuxième remonte-pente va être beaucoup plus attractif aussi, mettons l'effet, l'impact va être très fort. On a seulement un remonte-pente, si vous suivez un peu les nouvelles au niveau ski, c'est souvent perçu négativement pour ma région comme centre de ski majeur.

C'est certain que si on travaille avec la station de ski, ça va amener un plus au niveau de la station de ski.

3245 Ça répond pas à votre question au niveau des grands espaces puis tout ça, mais comme je vous ai dit tantôt, moi, je suis là, notre famille est là depuis 1933, on a vécu un paquet de choses majeures qui s'est passé, des déboisements quasi à blanc dans la région de Saint-Luc, Saint-Magloire, et le parc a toujours été là. Mon père a travaillé au début pour que la population travaille, quand ils venaient déforester nos montagnes, qu'ils prennent du monde du coin aussi.

3250 On a vécu un paquet de projets, nous autres, depuis le début, puis on a toujours survécu à tous ces projets-là. Et puis ça a toujours amené un plus au bout de la ligne.

Ça fait que c'est pour ça, être contre, c'est un peu difficile.

3255 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. On va passer à l'autre projet, parce que vous nous avez annexé une description du projet communautaire.

3260 Mais si je ne m'abuse, dans les résultats des soumissions, bon, c'est un projet de vingt-quatre mégawatts (24 MW). Le résultat des soumissions, il était question de douze (12)...

PAR M. DANIEL POULIOT:

3265 Là, c'est huit (8).

PAR LE COMMISSAIRE:

3270 De douze (12) de deux mégawatts (2 MW), là, c'est rendu à huit (8)?

PAR M. DANIEL POULIOT:

3275 Huit (8) de trois mégawatts (3 MW).

PAR LE COMMISSAIRE:

OK. Est-ce qu'il serait possible de nous déposer une carte?

3280 **PAR M. DANIEL POULIOT:**

Je pense qu'on l'a déposée. Bien, je l'ai ici, la carte.

PAR LE COMMISSAIRE:

3285

Parce que nous, on l'a pas avec le mémoire, qui présente l'emplacement des huit (8) éoliennes.

PAR M. DANIEL POULIOT:

3290

Elle est ici.

PAR LE COMMISSAIRE:

3295

OK. Est-ce qu'on y voit aussi la délimitation des terres privées et publiques?

PAR M. DANIEL POULIOT:

3300

Oui, je pense que oui. Il faut voir! Si vous voyez les couleurs, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord.

3305

PAR M. DANIEL POULIOT:

Parce que c'est une photocopie. Mais on voit une démarcation, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

3310

C'est bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

3315

Vous avez déposé une copie couleur, j'imagine?

PAR M. DANIEL POULIOT:

Oui. Qu'est-ce que la municipalité a envoyé chez vous, vous l'avez demandé pour le 21 janvier, si je me rappelle bien, ça a été une copie qui a été envoyée en couleur, oui.

3320

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Une dernière question!

3325

Donc votre municipalité peut être partie prenante de ce projet à hauteur de trente pour cent (30 %)?

PAR M. DANIEL POULIOT:

3330

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3335

Donc trente pour cent (30 %) sur les coûts du projet, environ dix-huit millions (18 M\$) pour votre municipalité, comment allez-vous financer ce dix-huit millions (18 M\$)?

PAR M. DANIEL POULIOT:

3340

Ah, ça, c'est une maudite bonne question. C'est là-dessus qu'on travaille.

Il faut se monter un plan d'affaires. Il faut dire, on se fait conseiller par une firme au niveau de ça, parce qu'on n'est pas la première municipalité à embarquer.

3345

Puis pour votre information, le développement de la Station de ski Massif du Sud devient très important pour aller chercher le financement aussi de ça. Tout ce qui se passe, les ventes de terrains, puis tout ça, l'augmentation des valeurs devient très important pour notre capacité d'emprunt sur le projet éolien communautaire.

3350

Mais on est en train de travailler. C'est un plan d'affaires, premièrement, qu'il faut monter, pour présenter au MAMROT.

Mais on n'a pas notre capacité d'emprunt aujourd'hui. On est en train de le travailler, on commence à le travailler.

3355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est beau, merci beaucoup monsieur Pouliot.

3360

COMITÉ DE RESTAURATION DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN

PAR LE PRÉSIDENT:

3365 Madame Dominique Lamarre ou monsieur Ghyslain Provençal. Ah, les deux (2) sont là!

Bonjour madame Lamarre, bonjour monsieur Provençal.

PAR M. GHYSLAIN PROVENÇAL:

3370

Bonjour messieurs les Commissaires. Merci de nous recevoir cet après-midi. Alors je me présente. Ghyslain Provençal, je suis président du Comité de restauration de la rivière Etchemin et madame Lamarre est notre directrice générale.

3375

Alors d'entrée de jeu, je veux vous présenter brièvement notre organisme pour que vous sachiez, dans le fond, qu'est-ce qu'on fait.

3380

Alors nous, on est un organisme environnemental qui a été créé en 1993 et essentiellement, ce qu'on fait, nous, c'est de la restauration de berges, parce qu'on a beaucoup de problèmes d'érosion le long du bassin versant de la rivière Etchemin.

On fait également des aménagements fauniques pour créer le repeuplement du poisson.

On fait également de la plantation d'arbres, justement pour solidifier nos berges.

3385

Bref, ça fait dix-sept (17) ans qu'on prend soin de notre rivière.

Pourquoi qu'on fait ça, c'est dans le but de faire en sorte que la rivière Etchemin soit saine, qu'elle soit poissonneuse et qu'elle soit, en bout de ligne, accessible à toute la population.

3390

Concernant le dossier qui nous concerne, je veux tout de suite vous dire que nous, on n'est pas un organisme de pression en soi.

3395 Le projet qui nous concerne, je vous dirais qu'on n'est pas contre, mais on n'est pas pour pour autant.

3400 Pourquoi, parce qu'on a des préoccupations importantes. L'emplacement où se tiendra le projet éolien se fait à la tête de la rivière Etchemin et nous, on a des préoccupations majeures sur les dommages potentiels que ça peut créer sur l'emplacement même, mais également sur la partie aval de la rivière.

Bref, nous, on veut pas, dans le fond, que tous les efforts qu'on a consentis pour restaurer cette rivière-là depuis dix-sept (17) ans soient, jusqu'à un certain point, anéantis.

3405 On a beaucoup de questions, on a beaucoup de préoccupations, et c'est dans ce sens-là qu'on présente un mémoire ici aujourd'hui.

Et pour la suite des choses, je vais demander à notre directrice générale de vous préciser quelles sont les préoccupations en soi que nous avons.

3410

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci.

3415

PAR Mme DOMINIQUE LAMARRE:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Nous sommes donc...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, 4^e ligne, "... de nouvelles routes...")

3420

Et à l'élargissement de chemins existants.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, 4^e ligne, "... risqueraient d'entraîner...")

3425

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, 5^e ligne, "... pour les poissons.")

3430

Nous craignons également que le phénomène d'allopatrie de l'omble de fontaine disparaisse par l'apport de sédiments, par la modification des paramètres physicochimiques des cours d'eau et par l'introduction d'espèces non désirables, due à l'ouverture du territoire et à de nouveaux pêcheurs dont plusieurs utilisent des appâts vivants.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "... une légère hausse...")

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "... pour l'omble de fontaine...")

3435

Durant la période de frai à l'automne, avant le 15 septembre. Aucune prise de données de la température de l'eau n'a été effectuée à la tête de ces cours d'eau montagneux.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, dernier paragraphe, 3^e ligne, "Les affluents de la tête...")

3440

FIN DE LA LECTURE (Page 10, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... de ce projet.")

Que ce soit au niveau récréotouristique ou parce qu'il s'agit de l'habitat de la grive de Bicknell.

3445

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Par ailleurs, le Massif...")

FIN DE LA LECTURE (Page 11, dernier paragraphe, 3^e ligne, "... de l'omble de fontaine.")

3450

Un suivi de la température de l'eau ainsi que des observations en période de frai, lorsque la température atteint dix degrés (10°), et non lorsqu'arrive la date du 15 septembre, devrait être effectué pour s'assurer de ne pas menacer la reproduction de l'omble de fontaine.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, dernier paragraphe, dernière ligne, "Nous demandons également...")

3455

FIN DE LA LECTURE (Page 12, dernier paragraphe, 2^e ligne, "... du plan actuel.")

Un projet communautaire de moindre envergure, quinze (15) à vingt (20) éoliennes, permettrait sans doute un financement plus important pour les municipalités et les MRC, tout en minimisant les impacts sur la faune, la flore et le régime hydrique.

3460

Si on prend par exemple le projet communautaire qui va avoir lieu à Frampton, qui est un projet de douze (12) éoliennes, on parle de revenus pour la municipalité de dix-sept millions de dollars (17 M\$) pour les vingt (20) ans du projet.

3465

La première année, on parle d'un montant de huit cent mille dollars (800 000 \$) de revenus après les paiements pour l'emprunt que nécessite le projet.

Donc c'est des chiffres très intéressants comme revenus pour les municipalités, avec un projet beaucoup moins important. Douze (12) éoliennes, vingt-quatre mégawatts (24 MW).

3470

3475 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Si le projet du Massif du Sud voit le jour...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 13, dernier paragraphe, dernière ligne, "... leurs mandats respectifs...")

3480 Tel qu'il a également été mentionné par le Conseil de bassin de la rivière Etchemin.

Néanmoins, bien que ces mesures de compensation représentent une alternative intéressante, la restauration demeure beaucoup plus coûteuse que la conservation.

3485 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3490 Merci. Vous semblez perplexe au regard du fait qu'un suivi environnemental soit effectué par le promoteur. Quelles sont les raisons qui vous soulèvent un doute?

PAR Mme DOMINIQUE LAMARRE:

3495 Bien, c'est que pour vraiment que tous les aspects soient pris en compte au niveau d'une évaluation environnementale, ce serait important que différents intervenants soient présents, que ce soit pas seulement au promoteur de décider sur quel ou quel aspect il fait son suivi.

PAR LE PRÉSIDENT:

3500 Est-ce que votre organisme serait intéressé à faire partie éventuellement d'un comité de suivi?

PAR Mme DOMINIQUE LAMARRE:

3505 Bien effectivement, si un comité de suivi existe et qu'on nous en fait la demande, oui.

Mais le comité devra être quand même complet, là. On va vouloir qu'il y ait des représentants, divers représentants...

PAR LE PRÉSIDENT:

3510 Qui seraient lesquels?

PAR Mme DOMINIQUE LAMARRE:

3515 Bien, les représentants, bon, c'est sûr au niveau environnemental, on peut penser à tous les niveaux, le GOBE pour les oiseaux, nous, le Conseil de bassin pour les cours d'eau, vraiment chacun des différents intervenants environnementaux, ça peut être le CRECA, le Conseil régional de l'environnement, Nature Québec.

3520 Donc je vois vraiment un comité de suivi qui serait...

PAR LE PRÉSIDENT:

Assez élargi.

3525

PAR Mme DOMINIQUE LAMARRE:

Oui, oui.

3530

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR M. GHYSLAIN PROVENÇAL:

3535

Puis j'insiste, compte tenu de notre expérience et de notre crédibilité dans le milieu, je crois fermement que le Comité de restauration de la rivière Etchemin est en mesure de faire un excellent travail à ce sujet-là, à cet égard-là.

3540

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Les efforts concertés, vous nous avez mentionné que les efforts concertés de votre organisme ont permis la restauration du saumon dans la rivière Etchemin.

3545

Jusqu'à quelle hauteur le saumon va-t-il?

PAR Mme DOMINIQUE LAMARRE:

3550 Bien, la rivière, on pourrait la séparer en deux (2), si on veut. On a les saumons adultes et les juvéniles, donc les petits saumons.

Au niveau des saumons adultes, c'est le secteur à Lévis où on a des saumons adultes qui reviennent et qu'on a même pris en photo, en train de nettoyer leur site de frai à l'automne.

3555 Et on a tout l'amont de la rivière où on a, à partir de Saint-Anselme, dans les cours d'eau, on a des saumoneaux, donc des juvéniles. Nous, c'est un programme avec les écoles; on a une dizaine d'écoles qui participent à chaque année à mettre environ deux mille (2000) alevins de saumon à l'eau.

3560 Donc on a vraiment tout le long, tout l'amont de la rivière Etchemin finalement, on a des tributaires qui sont vraiment des petites pouponnières pour le saumon.

PAR M. GHYSLAIN PROVENÇAL:

3565 Mais les grands saumons ne peuvent pas monter en amont, compte tenu justement des problèmes...

PAR LE PRÉSIDENT:

3570 Bien, c'était mon autre question. Est-ce que vous envisagez éventuellement d'installer une passe migratoire?

PAR M. GHYSLAIN PROVENÇAL:

3575 Bien, je dirais – tu pourras compléter – je pense que c'est un projet qui va être plus à moyen et même à long terme.

3580 Parce qu'avant d'envisager ce genre de situation là, il faut préparer l'amont. Il faut être certain que toutes les berges soient bien réparées, et qu'il y ait des fosses suffisamment profondes et que l'eau soit suffisamment fraîche pour les accueillir, ces saumons-là.

Ça fait qu'on fera pas d'investissements majeurs à l'embouchure si l'amont est pas prêt. Ça fait que là, on travaille sur cet aspect-là actuellement.

3585 **PAR Mme DOMINIQUE LAMARRE:**

Oui, entre autres, en 2008, on a débuté un très grand programme de plantation d'arbres le long des berges de l'Etchemin.

3590 On a planté, en 2008-2009, quarante-deux mille (42 000) arbres, puis on a un projet pour 2011 jusqu'en 2013, pour en planter cent mille (100 000) supplémentaires.

Donc on veut rajouter des arbres dans notre bassin versant, justement, pour améliorer la température de l'eau, entre autres pour favoriser l'habitat pour les salmonidés, donc la truite et le saumon aussi éventuellement, quand ils seront de retour dans l'amont de la rivière.

3595

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci.

3600

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

3605

Vos plantations d'arbres, vous les faites où? J'imagine que c'est dans le fond de la vallée, une fois passé le Mont-Orignal, dans les parties où la rivière méandre en milieu agricole?

PAR Mme DOMINIQUE LAMARRE:

3610

On en fait tout le long de la rivière Etchemin, des plantations d'arbres sur les berges.

On en a fait à partir de Lévis. On en fait vraiment dans chacune des municipalités, dans les secteurs agricoles, on en fait dans les secteurs résidentiels, de villégiature.

3615

Il y a plusieurs secteurs qui ont besoin de revégétalisation, puis il y a des très beaux secteurs aussi.

Mais comme à Saint-Luc, c'est un très beau secteur, mais on en a fait également beaucoup de plantations, justement pour encore améliorer, vu que c'est la tête de bassin, bien, c'est notre apport d'eau fraîche dans la rivière Etchemin.

3620

Parce que quand on descend, à partir de Saint-Léon, bien là, ça devient de plus en plus agricole. Donc là, on a des plus grandes surfaces de déboisées, donc les apports d'eau sont moins fraîches.

3625

Donc c'est pour ça que la tête du bassin est vraiment très importante, puis on a planté plusieurs milliers d'arbres au niveau de Saint-Luc.

PAR LE COMMISSAIRE:

3630

On va parler justement des deux (2) parties, là. On va commencer par le sédiment zéro.

Vous suggérez "le Guide des saines pratiques" entre autres, mais je pense qu'en première partie, le promoteur s'est engagé à l'utiliser, si je me rappelle des propos de monsieur Allard qui était à la table du promoteur, est-ce qu'il y a quelque chose de plus qu'il doit faire?

3635

PAR Mme DOMINIQUE LAMARRE:

Bien, c'est qu'il faut que ce soit vraiment, comme je dis dans le mémoire, comme on dit, que ce soit vraiment rigoureusement suivi.

3640

Par exemple, quand le promoteur parle de faire – je cherche le mot – le détournement des eaux de fossés, bon, il parle d'installation à vingt-trente mètres (20 m-30 m), soixante-quinze (75 m) à cent mètres (100 m), mais dans le Guide, on fait mention d'en faire à cent cinquante mètres (150 m), de cent cinquante mètres (150 m) à deux cents mètres (200 m) et à chacune de cette distance-là, cent cinquante (150 m) à deux cents mètres (200 m), lorsqu'on est en présence d'une pente.

3645

Donc au Massif, on est beaucoup en présence de pentes, donc il faut vraiment l'appliquer de façon rigoureuse, le Guide.

3650

Pas juste dire qu'on veut l'appliquer, mais que ce soit...

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc vos propos rejoignent ceux du Conseil de bassin, finalement, à cet égard-là?

3655

PAR M. GHYSLAIN PROVENÇAL:

Absolument.

3660

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord. Bien, à ce propos, quels sont vos rapports? Parce que finalement, vous êtes deux (2) organismes qui, à certains égards, ont des intérêts communs?

3665

PAR M. GHYSLAIN PROVENÇAL:

C'est une excellente question qu'on se fait poser régulièrement.

3670 **PAR LE COMMISSAIRE:**

On a lu le rapport annuel du Conseil aussi.

3675 **PAR M. GHYSLAIN PROVENÇAL:**

Donc essentiellement, puis le président du Conseil de bassin pourra me corriger si je fais erreur, essentiellement, le Conseil de bassin de l'Etchemin, sa mission, c'est la concertation de tous les intervenants qui sont touchés par l'eau dans la rivière.

3680 Par rapport à nous qui sommes un organisme qui touche plus le volet terrain, le volet action.

Le Conseil de bassin a commencé à faire certaines actions sur la rivière Le Bras en particulier, puis s'implique de façon de plus en plus claire dans ça.

3685 Mais depuis dix-sept (17) ans, c'est surtout notre organisme qui fait justement les travaux terrain par rapport au Conseil de bassin qui réunit tous les différents secteurs touchés par l'eau, que ce soit au niveau politique, commercial, environnemental, etc.

3690 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ça me va.

3695 **PAR M. GHYSLAIN PROVENÇAL:**

Je sais pas si c'est clair, là?

3700 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, ça me va. Pas de nécessité de creuser plus.

3705 À propos de documenter le frai, bon, advenant – bien, on va le prendre en deux (2) volets!

En premier lieu, l'omble de fontaine qui peuple les petits cours d'eau du Massif fraie certainement là, jusqu'où ça va dans la rivière chercher finalement les adultes qui remontent dans le Massif pour frayer, est-ce que vous le savez?

PAR Mme DOMINIQUE LAMARRE:

3710 Non, c'est ça. C'est qu'on n'a pas de documentations ou d'analyses qui ont été faites sur le terrain dans ce secteur-là.

3715 Donc c'est pour ça que nous, on trouve que c'est une lacune et qu'il faut absolument aller documenter sur place avec des observations vraiment pour pouvoir déterminer à quel moment entre autres l'omble de fontaine se reproduit.

Mais c'est sûr que nous, l'apport de ces cours d'eau là, c'est des cours d'eau très poissonneux, ça a été dit par le ministère des Ressources naturelles et Faune, donc c'est vraiment des petites pouponnières, ça aussi, pour l'omble de fontaine pour l'Etchemin.

3720 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Pour être peut-être plus concret. Bon, je connais un excellent secteur de pêche que j'ai abondamment fréquenté dans une autre vie, qui est au pied du Mont-Orignal par exemple, dans le secteur des cascades...

3725 **PAR Mme DOMINIQUE LAMARRE:**

Oui.

3730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il faut pas en parler de ça!

3735 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Non, non, c'était autorisé. J'avais mon permis.

Mais est-ce que par exemple, les ombles adultes qu'on retrouve là remontent frayer dans le Massif aussi?

3740 **PAR Mme DOMINIQUE LAMARRE:**

3745 Non, non, ça, c'est trop éloigné. Ce secteur-là, il y a des cours d'eau aussi qui se jettent dans ce secteur-là.

Nous, entre autres, c'est à cet endroit-là que nous avons notre circuit de pêche à Mont-Original, on a développé justement des accès à la population.

3750 Et on a investi plus de cent mille dollars (100 000 \$) pour améliorer l'habitat de l'omble de fontaine seulement dans ce secteur-là. Donc c'est quand on dit que faire des projets compensatoires ou de faire des aménagements à des endroits où ce qu'il y a eu de la détérioration, bien, c'est excessivement cher. Puis ça, c'en est un des exemples qu'on peut nommer pour nous autres, là.

3755 Malgré que ce soit un très beau secteur, il a fallu quand même faire des aménagements pour l'omble de fontaine.

PAR LE COMMISSAIRE:

3760 Et la dernière qui est un peu plus embêtante! Advenant que le projet soit autorisé, puis c'est un des scénarios que vous devez aussi envisager, on va la faire quand, l'évaluation de? Est-ce qu'on retarde?

3765 Parce que là, si le projet est autorisé, les travaux commenceraient, j'imagine, dans la planification qu'on a vue, l'été ou l'automne prochain?

PAR Mme DOMINIQUE LAMARRE:

3770 Bien, au printemps en tout cas, c'est sûr qu'il faudrait être sur le site, au moins pour voir au niveau des alevins. Donc ça va déjà donner une idée, en faisant des pêches électriques, des observations où sont les alevins.

3775 Donc on présume que s'il y a des alevins, il y a des sites de frai tout près. Donc déjà, ce serait une première étape à faire.

Puis effectivement, si on manque de données, peut-être que de reporter le projet serait une solution. Parce que c'est vraiment un secteur fragile, puis selon nous, on doit vraiment bien le documenter, là.

3780 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3785

Merci madame Lamarre, merci monsieur Provençal.

3790

JEAN-PIERRE CHABOT

PAR LE PRÉSIDENT:

3795

Monsieur Jean-Pierre Chabot s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Chabot.

Avant que vous débutiez, vous allez répondre à une de mes questions qui m'intrigue beaucoup.

3800

Est-ce que vous avez des sœurs?

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

3805

Effectivement, monsieur le Président, j'ai deux (2) sœurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

3810

Parce que j'aurais aimé ça dire madame Chabot, présentez-vous à l'avant!

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

Avoir su, je les aurais invitées.

3815

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous écoute maintenant.

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

3820

Je procède. Je vais vous faire une petite mise en contexte!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Je suis natif...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, "... et halieutique.")

3825

Principalement axé sur les cours d'eau, sur la faune ichthyenne.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Mon travail...")

3830

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, dernière ligne, "... de ce projet industriel.")

Étant donné qu'on a juste quinze (15) minutes, puis il y a certains points qui ont été touchés, je vais probablement en sauter plusieurs pour en venir à l'acceptabilité sociale.

3835

Mais je vais vous résumer rapidement! J'ai touché à l'historique du parc.

Je parle de deux (2) éléphants blancs qui ont été créés, soit un à Saint-Magloire, un autre à Saint-Philémon, une mauvaise gestion, un déficit d'opération dû à une mauvaise gestion, des propositions de solutions, vendre l'accueil de Saint-Philémon, gérer la chasse à l'orignal qui peut donner des revenus, parce que les solutions sont là.

3840

Apparemment que les MRC ont déjà fait des démarches dans ce sens-là, mais que le MRNF a refusé.

3845

L'acceptabilité sociale et l'administration municipale! Le contexte général!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, point 2.1 "Le contexte général", 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Selon une citation...")

3850

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... qu'à déménager.")

J'ai un autre exemple que je vais passer, sans ça, m'a manquer de temps.

3855

Aujourd'hui, j'ai rencontré un citoyen à Lac-Etchemin qui loue des lots de chasse à un propriétaire terrien de Saint-Luc.

Le propriétaire terrien lui a dit que s'il continuait à s'opposer au projet éolien en public, il ne louait plus ses lots de chasse.

3860

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "L'administration municipale...")

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... le rang Saint-Anselme.")

3865 Le contexte politique provincial! J'avais établi le profil de madame Normandeau dans le cadre des projets éoliens, mais vous avez juste à aller sur son site, tout est là. Je vais le sauter!

3870 Deuxième partie, le projet de Saint-Laurent Énergies! Je vous invite à aller voir mon document sur le site du BAPE, parce que j'aurai pas le temps de passer à travers. Je dis tout simplement que la ligne de transport qui va être construite spécifiquement pour recueillir l'énergie produite, qui serait construite, pardon, s'il y avait un parc éolien, impacte définitivement à la vallée de la Bœuf.

Je me sers du secteur situé entre la Bœuf et la Blanche pour faire ma démonstration.

3875 Si on prend le secteur entre la Bœuf et la Blanche, vous avez un chemin panoramique qui va être modifié, une ligne de transport parallèle à ça, puis en plus, une ligne sur le niveau de crête.

3880 Il y a eu des opérations forestières faites dans le secteur, il y a des canaux qui ont été laissés direct dans les pentes, perpendiculaires aux pentes qui, déjà, drainent de façon anormale les pentes vers la rivière.

3885 Gagnant ma vie sur les lignes électriques d'Hydro-Québec, je connais passablement le contexte. J'ai mis justement des références à un moment donné en ce qui concerne l'utilisation des lignes de transport.

J'ai pas le document en annexe, par contre j'ai fourni le document pour la Commission. Je pourrai le fournir au promoteur au besoin.

3890 Je parle de modifications du régime d'écoulement, je parle de tout plein de choses, mais déjà, on en a parlé. Ça fait que je vais aller à différentes choses que j'ai trouvées assez spéciales!

3895 Le promoteur nous a parlé de la réfection des chemins municipaux, juste à la dernière minute. C'est comme si les résidents, parce que tout le transport ou au moins soixante-quinze pour cent (75 %), ça a été admis par monsieur Cookson, va passer par Saint-Luc.

3900 Les autres municipalités s'assurent de pas avoir de transport par leur municipalité, ils s'assurent de pas avoir de dérangement, ils s'assurent, la municipalité de Saint-Philémon s'est toujours assurée, par le biais de son ancien maire, par le biais de la MRC de Bellechasse, à protéger son territoire, mais à protéger l'intégrité de son territoire au détriment du reste de la forêt publique, du reste du Parc régional Massif du Sud. Ça, ça n'engage que moi.

Le paysage, j'ai aussi une section sur le paysage. Il y a une notion qui s'appelle paysage culturel patrimonial qui est très en cours en Europe. Il y a des projets de lois pour définir ce qu'est un paysage culturel patrimonial.

3905

Je vous parle d'altération du panorama, que les études de niveau sonore aussi présentées par le promoteur sont inadéquates.

J'en viens à mes conclusions et recommandations!

3910

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Tout au long...")

FIN DE LA LECTURE (Page 15, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... sur le milieu.")

3915

Ça, c'est peut-être juste une considération, j'ai pas de preuve scientifique, là. J'y vas avec mes expériences personnelles!

Mes recommandations!

3920

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 16, point 5.2 "Recommandations", 1^{re} puce)

FIN DE LA LECTURE (Page 16, point 5.2 "Recommandations", 3^e puce, dernière ligne, "... et de la région.")

3925

Peu importe ce que nos spécialistes en économie en diront.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 16, point 5.2 "Recommandations", 4^e puce)

FIN DE LA LECTURE (Page 17, dernier paragraphe, dernière ligne, "... et Nature Québec.")

3930

J'aurais un commentaire concernant la revégétalisation des sentiers, comme l'a proposée le CBE.

3935

Dans le cadre d'un non-contrôle comme il se fait sur le Massif du Sud, ça donne absolument rien de penser de revitaliser, de revégéter des sentiers. Aussitôt que vous allez avoir replanté, investi là-dessus, les chasseurs vont passer en arrière, ils vont les enlever pour se rendre à leur cache.

3940

Donc ça aurait peut-être été intéressant de faire une étude, c'est quoi l'utilisation du territoire par les chasseurs! C'est pas des balles de ping-pong qui se promènent d'un bord puis de l'autre, c'est pas juste des braconniers comme l'a dit la madame qui est passée ici il y a quelques jours.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais il y a pas juste la madame qui l'a dit, monsieur Chabot.

3945

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

Non, il y a pas juste la madame qui l'a dit. Non, je vous comprends. Je la cite tout simplement. Il y a pas juste la madame qui l'a dit.

3950

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais vous pouvez en citer un autre, ça me dérange pas!

3955

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

Mais vous irez dire à tous les chasseurs qui sont sur le Massif du Sud – en passant, monsieur le Président, je connais tous les chasseurs qui sont là, puis en général, c'est des gens qui investissent tellement d'argent, qui tiennent tellement à leur qualité de chasse, qu'ils sont tellement pas conscients de ce que représente un chemin tel que Saint-Laurent Énergies envisage d'en faire sur les crêtes, que c'est pas des gars d'habitude qui vont s'asseoir dans un "truck", les fenêtres ouvertes et qui vont chasser l'orignal par les fenêtres!

3960

C'est des gars qui s'en vont dans le bois, ils s'installent des caches, ils préparent leurs salines, ils investissent à l'année longue sur leur chasse.

3965

Ça fait qu'il y a un peu une image véhiculée, il y a un peu de folklore, il y a peut-être un peu de réalité aussi, mais je pense que ça vaut la peine aussi d'aller voir, peut-être prendre une journée puis aller se promener sur les Massifs du Sud avec un chasseur pour démêler le vrai du faux.

3970

Nous ne demandons pas, comme dit monsieur Vallières du CLD de Bellechasse un statu quo. Nature Québec et le RésEAU des montagnes et ceux qui appuient la démarche d'aire protégée, nous demandons juste que pour une fois, le Massif du Sud, qu'on considère le développement durable, qu'on considère le développement des ressources mais dans le respect puis dans un réel cadre de développement durable, monsieur le Président.

3975

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais être obligé de vous arrêter.

3980

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

Ça complète.

3985 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que ça a dépassé quand même de plusieurs minutes.

3990 **PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:**

Je m'en excuse.

PAR LE PRÉSIDENT:

3995 C'est pas grave, ça me fait plaisir de vous avoir écouté.

Maintenant, vous dites que selon vous, le PIIA de Saint-Luc ne serait pas valable, parce que la procédure n'aurait pas été respectée, qu'il semble qu'en tant que citoyen, vous n'avez eu aucun droit face à l'administration municipale.

4000

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

Pouvez-vous me dire à quel endroit?

4005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah, c'est à la page 6 de votre mémoire.

PAR LE COMMISSAIRE:

4010

Ça commence au bas de la page 6, puis ça continue à la page 7, dans la version 2.

PAR LE PRÉSIDENT:

4015 Puis moi, ma question venait de la version 1!

Ma question est la suivante! Étant donné que vous considérez que la procédure n'aurait pas été respectée, est-ce que vous avez demandé au MAMROT d'enquêter sur cet aspect?

4020

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

Je vais penser à ce que je vais dire, là. On a demandé au MAMROT, on a tourné en rond pendant longtemps, ça prend bien du temps, ils ont un délai de réponse qu'ils nous retournent à la municipalité, puis on s'est fait charrier pendant bien longtemps.

4025

Je pourrai vous transmettre toutes les documentations concernant mes dires.

PAR LE PRÉSIDENT:

4030

Oui, déposez-les, ça m'intéresse de les connaître.

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

4035

Je vais tout déposer, tout ce qui concerne ces démarches-là, je peux tout vous les déposer, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

4040

Excellent. Maintenant, toujours à la même page 6, mais là dans la version 2, vous dites que l'administration municipale n'a aucunement tenu compte des demandes des citoyens vivant à proximité des éoliennes, quelles étaient ces demandes?

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

4045

Les demandes étaient bien simples, monsieur le Président. C'est d'avoir la même zone d'exclusion que le village de Saint-Luc, que les résidences isolées soient considérées au même titre que le milieu urbain.

PAR LE PRÉSIDENT:

4050

OK. À la page 7 de la version 2, le troisième paragraphe qui commence:

"À ce moment précis, il était encore possible de s'asseoir et de s'entendre et de travailler dans le respect mutuel..."

4055

Je continuerai pas plus loin, à quelle date que vous référez à peu près, quelle année? Est-ce que c'est en 2008, en 2009?

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

4060

Il faudrait que je réfère à mes documents, parce qu'il s'est tellement passé de choses, j'ai tellement mis de temps là-dessus que de vous donner l'ordre chronologique puis une date précise, ça m'échappe.

4065

PAR LE PRÉSIDENT:

Et dans votre document, toujours à la page 7 dans la version 2, vous dites que:

4070

"L'actuelle agent de liaison de Saint-Laurent Énergies, membre du conseil municipal à l'époque, et présidente du CCU, allant même jusqu'à faire elle-même le recrutement de candidats pour le CCU."

Pouvez-vous expliquer un peu ce que vous entendez par le recrutement de candidats, ça se passait comment?

4075

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

4080

D'accord. C'est qu'il y a eu un renouvellement des membres du CCU. La façon dont le renouvellement s'est fait, c'est que l'administration municipale s'est assurée – puis là, je pèse mes mots – s'est assurée de se constituer un CCU favorable au projet éolien de Saint-Luc-de-Bellechasse.

4085

J'ai des gens qui m'ont appelé, que je donnerai pas leur nom, parce qu'ils m'ont dit, tu sors pas mon nom, ils m'ont appelé, ils m'ont dit, c'est tu normal, Jean-Pierre, que madame Bilodeau m'ait appelé voir si j'étais intéressé à faire partie du CCU?

J'ai dit, je le sais pas. Moi, je considère que non, parce que c'est pas son mandat.

4090

Puis peu de temps après, madame Bilodeau travaillait pour le promoteur Saint-Laurent Énergies.

Il y a pas de cause à effet, j'établis pas de rapport entre les deux (2).

4095

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, il faut pas établir de rapport.

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

4100 Non, j'établis pas de rapport. Mais c'est comme je vous dis, c'est quelque chose que j'ai pas été plus loin, parce que madame Bilodeau était plus sur le conseil municipal.

PAR LE PRÉSIDENT:

4105 D'accord. Une autre petite question avant que je passe à monsieur Haemmerli!

Dans la version 1, vous aviez beaucoup d'annexes, et à votre annexe 2, il est mention d'une entente entre la MRC de Matane et Saint-Laurent Énergies en ce qui a trait au projet de parc éolien, est-ce que c'est une erreur, ça, la MRC de Matane?

4110

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

4115 Non. C'est monsieur Cookson qui a dit qu'il avait des ententes – il faudrait que j'essaie de retracer, monsieur Cookson pourra toujours venir contredire, mais j'ai entendu lors des audiences, mais Saint-Laurent Énergies a un projet aussi à Lac-Alfred – il y a des ententes dans le cadre du projet ici avec la MRC de Matane, parce que la Gaspésie a quand même un trente pour cent (30 %) des sous de ce projet-ci qui vont pour la Gaspésie.

PAR LE PRÉSIDENT:

4120

Bien en fait, le trente pour cent (30 %) ne va pas à la Gaspésie, mais va à des industries situées en Gaspésie. C'est peut-être ça.

Parce que, bon, il a probablement parlé de Marmen située à Matane.

4125

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

C'est ça.

4130

PAR LE PRÉSIDENT:

C'était juste pour clarifier cet aspect.

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

4135

D'accord. Non, c'est moi, c'était juste pour dire que cet argent-là va en Gaspésie, va pas ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

4140 OK, c'est beau.

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

4145 On va rester à la page 7, elle est fertile en renseignements, mais elle soulève des questions!

Le quatrième paragraphe, un autre exemple, là, vous parlez du référendum.

4150 **PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

4155 Vous dites qu'un référendum a été demandé sur le projet de règlement untel, untel et un tel du PIIA, et vous dites qu'il n'y a pas eu de référendum, car les majorités des votes ont été annulés.

Est-ce qu'il y a eu un référendum, mais il y a pas eu de résultat?

4160 **PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:**

Non, je vous explique, monsieur Haemmerli.

4165 C'est que la façon dont le référendum était fait, c'était les gens, normalement c'était les gens qui faisaient partie des zones, parce que le territoire est différent à différentes zones – la municipalité, pardon.

4170 C'était les gens qui faisaient partie des zones riveraines du projet. Puis ils nous ont fait voter, c'est-à-dire que là, il était question d'un référendum, mais il fallait avoir un certain nombre de votes pour aller au référendum.

PAR LE COMMISSAIRE:

4175 Ah, il fallait signer un registre!

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

C'est ça. Donc on a signé un registre.

4180

Mais la façon dont ça s'est fait, c'est que même en faisant partie de la zone concernée, pour une raison assez obscure, tous nos votes ont été annulés. Ça fait que donc, il y a pas eu de référendum.

4185

On n'a jamais pu avoir – j'ai demandé, puis je vous dirais que tout ça se fait vraiment en vase clos, puis la personne qui normalement gère ça par ses compétences, c'est l'inspecteur municipal.

4190

J'ai rencontré l'inspecteur municipal, je lui ai demandé, je veux voir, moi, je veux avoir de l'information, je veux voir c'est quoi, le pourquoi, pourquoi tous nos votes sont annulés! Je peux pas, c'est de l'information confidentielle.

Ça fait qu'on n'a jamais eu accès à ça.

4195

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est pas vos votes, c'est vos inscriptions au registre, c'est ça?

4200

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

C'est nos inscriptions au registre, pardon, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

4205

D'accord. Puis ça, c'était en quelle année?

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

C'est sûrement 2009.

4210

PAR LE PRÉSIDENT:

En 2009, parce qu'on parle de règlement 01-01-09!

4215 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK. Le trois kilomètres (3 km) par rapport à une installation piscicole, ça vient de?

4220 **PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:**

Ça vient d'une demande qui a été formulée, qui avait déjà été formulée, qui a été ignorée.

4225 Ça vient d'une demande, ma résidence est à trois kilomètres (3 km), ça vient que toutes les installations qui dépendent du tourisme, qui dépendent, normalement sont protégées d'un trois kilomètres (3 km), que ce soit un centre de ski, que ce soit tout – puis je ferai remarquer aussi à la Commission qu'il y a eu beaucoup d'emphase de mise pour faire des simulations visuelles depuis le début du parc régional sur le versant nord, mais très peu sur le versant sud.

4230 On est comme les enfants pauvres ignorés du système. Tout se développe, tout se protège du côté nord, puis tout se saccage, on envoie tout, puis on pousse ça, parce que de chez moi, j'ai environ trente-cinq (35) éoliennes dans la face dont plusieurs éoliennes qui font partie du territoire de Saint-Magloire, on s'entend!

4235 Ça fait que là, à la limite, ils peuvent même plus les pousser, ils sont rendus dans nos lignes de lots, ils peuvent même plus nous repousser plus que ça, parce que tantôt, ils vont sortir du PIAA. Ils sont juste sur le bord. Ils peuvent plus aller plus loin que nos lignes de lots, là.

4240 Ça veut dire que nous autres, nos lots, on a une exclusion d'un point cinq kilomètre (1,5 km), la réciprocité, donc on peut même plus construire sur nos propres lots, à moins de demander une dérogation.

4245 Si on demande une dérogation, automatiquement, on vient de baisser la valeur de nos propriétés d'au moins quarante pour cent (40 %). Parce que, les études le prouvent, j'en fais mention dans mon document, automatiquement, on peut pas vendre, même si je voulais vendre présentement, je ne peux pas vendre mon terrain sans mentionner qu'il y a un projet de parc éolien.

4250 Puis tout est en "stand by" présentement dans les municipalités, tout, depuis ce projet-là, depuis que ce projet-là est rentré dans le décor, tout est tombé en "stand by".

Puis il y a une notion qui a été amenée au ministère des Affaires municipales, il y a pas tellement longtemps, quelques années, ça a fait jour, puis ça, le monde a tellement aimé cette notion-là, la dévitalisation.

4255 Si on ramène ça à un individu, la dévitalisation! Ça ressemble presque à la
décérébralisation.

4260 Moi, si quelqu'un me dit pendant toute ma vie, aïe que ça va mal, aïe que ça va mal, que ça
va donc mal! Bien à un moment donné, m'a croire que ça va tellement mal que j'essaierai même
pas de m'en sortir. J'aurai même pas d'idée pour m'en sortir.

4265 Mais tout d'un coup, on vous "shoote" un gros projet dans la face, un gros projet industriel,
vous allez voir après que ça va bien aller! Après ça, ils vont nous taper sur les épaules, ça va bien
mon Jean-Pierre, ça va bien, regarde, on te l'avait dit que c'était bon, aïe, regarde ça si c'est bon!

Ça fait que moi, je repoigne une attitude positive, bien oui, c'est bon.

4270 Voilà ce que j'appelle le syndrome gaspésien, monsieur le Président, monsieur le
Commissaire.

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais on est sorti de la question, là. On peut tu revenir à votre mémoire?

4275 **PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:**

À votre question?

PAR LE COMMISSAIRE:

4280 Non, la question, ça va.

On va revenir sur l'événement de la rivière à Boeuf, dont on a parlé hier soir.

4285 Mais si j'ai bien compris, le chemin pour lequel vous avez documenté un effet sur le cours
d'eau, il est à l'ouest de la rivière?

4290 Il y a la rivière panoramique qui est à l'est, puis l'autre chemin, il est de l'autre côté de la
rivière?

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

C'est-à-dire, c'est qu'il y a eu deux (2) travaux, il y a deux (2) types de travaux qui ont été
effectués.

4295 Daaquam Lumber a effectué un tronçon de chemin pour aller effectuer leurs coupes selon leur plan quinquennal près du mât de mesure PM1, puis en tout cas dans les secteurs. Ils ont effectué un tronçon en septembre, si je me souviens bien, vers le 7 de septembre.

4300 Le 10 octobre, Saint-Laurent Énergies, eux autres, ont passé par le chemin qui existait à l'ouest de la Bœuf pour aller installer un mât de mesure de vent.

À ces deux (2) travaux-là, j'ai déposé des plaintes à Ressources naturelles. Le premier, parce que les travaux se faisaient pendant la pluie.

4305 Là où le chemin se faisait, c'est un ancien chemin mais qui était devenu un ruisseau intermittent, puis j'ai des photos pour enterrer tout le monde, puis environ à dix mètres (10 m) du chemin, il y avait un sentier de quatre (4) roues, ce qui est encore anormal vous me direz, puis ils passaient à gué, puis à gué, il y avait deux-trois cents (200-300) alevins de truite mouchetée.

4310 Puis on n'était pas dans les normes, là, on était à proximité du chemin, on n'était pas à soixante mètres (60 m).

4315 Donc on refait un chemin forestier dans une emprise qui date peut-être de trente-quarante (30-40) ans, une ancienne emprise, qui normalement devrait plus être considérée, parce que c'est reboisé, c'est repoussé, puis il y avait des fosses là de peut-être deux mètres (2 m) de haut. On refait un chemin dans ce contexte-là, comme si on était dans le coin de Lotbinière, je sais pas, de la terre planche, puis tout va bien!

4320 Parce que le gros problème, il y a un RNI, puis tout le monde l'applique en général sans trop tenir compte des pentes, puis ça, c'est un gros problème.

4325 Ça fait qu'est-ce qui s'est produit, ce que j'ai constaté, puis ce qui m'a été rapporté, puis que j'ai validé, c'est que suite aux pluies, parce qu'il y a eu ces pluies-là, puis on a eu deux (2) jours de pluie postérieurs à cette période-là, le tronçon de chemin de Daaquam Lumber s'est lavé.

Ça a colmaté les frayères. Là, je ne peux pas nécessairement mêler la plainte que j'ai faite suite au passage des camions dans le cadre de l'installation de Saint-Laurent Énergies.

4330 Mais par contre, le tronçon de chemin de Daaquam Lumber a carrément amené des sédiments dans la rivière, puis j'ai aucune connaissance à date qu'il y a eu quelque chose de fait.

Mais d'après moi, connaissant la méthodologie normale employée dans les Massifs du Sud, ils vont attendre que ça se lave au printemps avec la crue des eaux. Donc il y aura pas

4335 nécessairement de décolmatage de frayères, parce que je sais c'est quoi, on en a fait à l'intérieur de mon cours d'aménagement, ça se fait pas avec une pelle mécanique, là.

4340 Ça se fait debout dans le fond de la rivière avec des cuissardes, dans la vase jusque-là, avec des aspiro-dragueurs; il faut aller mener la vase un petit peu plus loin. C'est excessivement long, puis ça coûte excessivement cher. Puis c'est pas à souhaiter sur aucune rivière.

4345 Si dans un contexte comme ça, si on est capable d'accepter ça, puis que c'est normal, parce qu'il y a une chose que j'ai pas oubliée, le promoteur a dit qu'il avait été un bon citoyen corporatif lorsqu'il s'est promené, pas lui, mais son sous-contractant s'est promené pendant la pluie sur le bord de la rivière, puis j'ai pris des photos de la rivière. C'était comme un verre de lait.

4350 OK, il a pas touché au fond de la rivière, mais est-ce que c'est de toucher au fond de la rivière ou l'impact, c'est l'impact qui est important!

4355 Moi, d'après moi en tout cas, d'après ce que j'ai appris, là, puis ma conscience environnementale me dit, tu prends les précautions pour que ça arrive pas!

Si le chemin est pas conforme, tu embarques pas là. Ou tu attends, au moins tu attends que ce soit sec. Tu fais pas ça quand il pleut à verse.

4355 Ça, j'ai un petit peu de misère avec ça. Puis si je me projette dans le futur, je me dis, si on travaille comme ça à si petite échelle, qu'est-ce que ça va être à grande échelle?

On a beau dire que les mégaprojets sont surveillés de tout bord tout côté, je peux en parler.

4360 En passant, les lignes électriques, monsieur Haemmerli, si on peut revenir, si vous me permettez d'y toucher!

4365 Les lignes électriques d'Hydro-Québec, il y a pas de machinerie spéciale pour les faire, c'est fait avec de la machinerie conventionnelle sur pneus, ce qu'on appelle des "jacks", puis c'est des roulières, puis c'est tout ce qu'on veut.

Puis c'est pas fait avec des grandes grandes techniques innovatrices, même si c'est Hydro-Québec, là.

4370 La seule chose qu'on protège, on a des normes, on a trois (3) types différents d'interventions pour traverser les cours d'eau, mode A, B, C.

Un mode à un moment donné, tu as le droit de tout couper.

Un autre mode, on peut couper, mais on n'a pas le droit d'embarquer.

4375

Mais l'autre, on peut traverser en autant qu'on met un ponceau. Hydro-Québec met jamais de ponceau sur les cours d'eau. S'il y a des ponceaux, c'est temporaire. Il y a jamais de pont permanent.

4380

Ce qui implique que sur la ligne de transport ici, là, dans les utilisations d'une ligne de transport, c'est précisé que c'est possible de chasser, puis on sait qu'en général, les chasseurs se déplacent en quatre (4) roues, c'est possible de se mettre des caches en bordure dans le premier trois mètres (3 m), c'est possible d'y aller.

4385

Mais comme il y a pas de pont, là, c'est certain que les quatre (4) roues puis tout ça vont se promener puis vont traverser le cours d'eau.

PAR LE COMMISSAIRE:

4390

Oui, c'est ça, j'ai bien lu votre mémoire, j'ai vu vos préoccupations par rapport à ce que j'appelle, moi, les petits moteurs qui sont pas si petits que ça!

Mais qu'est-ce qui serait de nature à vous satisfaire à cet égard-là? Est-ce qu'il faudrait exiger des ponceaux, c'est quoi?

4395

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

À cet égard-là, pourquoi je l'ai ressorti dans mon mémoire, c'est que moi, je suis très perplexe quand on me dit que ce secteur-là, le projet de Saint-Laurent Énergies n'a pas d'impact, il a aucun impact.

4400

La ligne de transport, elle est pas sur une autre planète, là, elle est là, mais elle fait même pas partie des impacts cumulatifs.

4405

On rélargit le chemin d'accès au panorama, on fait une ligne de deux cents pieds (200 pi) de large dont vous avez des photos que j'ai prises sur le projet de L'Anse-à-Valleau, c'est l'équivalent, c'est la même chose. C'est énorme.

4410

On crée des chemins sur la crête, on impacte tout ça. Puis entre chacun, il y a des chemins de communication, parce que la ligne de transport, ça prend des chemins d'accès, pour sortir leur bois, pour installer les structures, tout ça.

Donc c'est les chemins d'accès des deux (2) bords.

4415 Les chasseurs qui sont là, qui sont omniprésents, qui sont pas contrôlés, eux passent où ils veulent. Aussitôt qu'il y a un chemin, ils y vont. Si c'est un chemin de "jacks", ils vont y aller.

4420 L'hiver, il y a un monsieur qui a suggéré, un monsieur de Buckland, il a pas suggéré, il a parlé des ski-doo, des nouveaux véhicules, les ski-doo hors route qui vont partout. C'est vrai que c'est un problème.

Mais présentement, ils passent du côté de Saint-Luc par le rang 12. Il y en a toujours un paquet qui sont stationnés là, puis ils rentrent partout. Le problème des Massifs du Sud, c'est le manque de contrôle.

4425 Puis ce manque de contrôle là, si on n'avait pas ce manque de contrôle là, le Massif du Sud se financerait s'il y avait une volonté du ministère des Ressources naturelles d'en faire un parc ou de le contrôler. C'est pas vrai que ça se contrôle pas.

4430 De dire que ça se contrôle pas, c'est de la paresse intellectuelle. Je suis désolé, là, puis ça, je suis pas capable.

4435 Ça se contrôle quand on a la volonté de le faire. Puis c'est peut-être un territoire public, il existe des parcs, il existe des zec qui sont sur des territoires publics, les gens s'en portent – puis je connais les chasseurs, comme je vous dis, qui sont là.

Juste pour l'expérience de chasse qu'il y a là, la quiétude puis la qualité de chasse, quoique ça arrive que ça dégénère, mais ça, c'est parce que c'est le "free-for-all". Premier arrivé premier servi. Il y en a qui tire sur une bête, c'est l'autre qui la ramasse, c'est là que ça va mal!

4440 Mais si cette activité-là était un peu civilisée. Je connais les chasseurs, c'est pas vrai qu'il y a juste des chasseurs à cinquante piastres (50 \$) qui achètent leur permis, puis ils paient déjà beaucoup, c'est pas vrai, ça.

4445 Il y en a qui seraient prêts à payer jusqu'à deux mille dollars (2000 \$), pour garder la même expérience de chasse sur le Massif du Sud.

PAR LE COMMISSAIRE:

4450 On vous a entendu.

Proposition pour le contrôle?

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

4455 Proposition? Un parc. Le cadre du parc régional, excusez l'expression, mais c'est de la "bullshit".

Un parc régional, c'est un statut administratif. C'est pas un cadre de protection, c'est pas un statut de protection.

4460

Ça prend un statut de protection supérieur, parce que présentement, dans le cadre d'un parc régional, on peut faire n'importe quoi. Il y a même des claims miniers qui sont pris dans le secteur ouest, juste dans le haut, en plus du projet éolien, ils ont été suspendus temporairement le 21 janvier, allons savoir pourquoi, ils ont été suspendus temporairement. Mais c'est temporairement, là. Puis c'est des claims miniers.

4465

Ça aussi, c'est préoccupant, c'est très préoccupant.

Ça fait que les impacts de ce projet-là, c'est pas vrai qu'ils sont insignifiants. Ils ont pas été évalués à leur juste titre, à leur juste valeur.

4470

C'est comme si on partait sur un terrain vierge puis on était les seuls.

Un autre impact, si vous me permettez...

4475

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, je pense que c'est assez. On l'a lu.

4480

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

On a fait le tour?

PAR LE PRÉSIDENT:

4485

On l'a lu, on a lu l'autre, on a lu les annexe.

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

4490

Excellent.

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, j'ai trois (3) personnes qui ont demandé à faire des rectificatifs!

4495

**DROIT DE RECTIFICATION
JEAN-PIERRE CHABOT**

4500

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on s'entend bien que c'est un rectificatif, c'est pas de rectifier la position de quelqu'un d'autre!

4505

Allez-y monsieur Chabot, vous êtes le premier inscrit sur cette liste!

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

4510

Le rectificatif, je me souviens pas laquelle personne a dit, il a mentionné à l'effet que le promoteur payait des taxes.

C'est que le promoteur, je sais pas si on parlait de taxes municipales, c'est que le promoteur ne paie pas de taxes.

4515

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, il ne paie pas de taxes, il paie des redevances, effectivement.

4520

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

C'est ça, exact, d'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

4525

Excellent, merci.

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

4530

C'est mon seul rectificatif. Merci.

PATRICE PERREAULT

PAR LE PRÉSIDENT:

4535

M. Patrice Perreault s'il vous plaît.

PAR M. PATRICE PERREAULT:

4540

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

4545

Bonjour monsieur Perreault.

PAR M. PATRICE PERREAULT:

4550

C'est juste, c'est en relation avec l'intervention de madame Rouillard du Conseil de bassin versant de la rivière tout à l'heure, lorsque vous lui avez demandé où était la station de prise d'échantillons d'eau!

Elle vous a dit que c'était sur le pont de fer de la 273, mais c'est sur le pont de fer de la route Saint-Luc-Sainte-Justine à environ à trois kilomètres (3 km) au sud-est du village de Saint-Luc.

4555

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Perreault.

4560

RAYMONDE LEBLANC GARANT

PAR LE PRÉSIDENT:

4565

Madame Garant.

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

4570

Rebonsoir. Moi, c'est concernant votre question sur les investisseurs à la municipalité de Saint-Philémon, concernant le projet communautaire.

C'est la MRC de Bellechasse qui serait un partenaire financier éventuel.

PAR LE PRÉSIDENT:

4575

Oh, ça, je savais. C'est parce que je voulais juste savoir au niveau, juste au niveau de la municipalité de Saint-Philémon, où ils prendraient leur argent.

C'est rien que ça que je voulais savoir.

4580

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

Ah, OK.

4585

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pas grave, merci quand même, madame Garant.

4590

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

4595

Ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés ainsi que les transcriptions dans les centres de consultation, les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE.

4600

Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la Commission et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

4605

Il vous sera possible d'exercer votre droit de rectification par écrit. Vous aurez jusqu'au 3 février pour exercer ce droit. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire à madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice de la Commission, car à défaut de le faire, la Commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez ce délai.

4610

Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions exprimées.

4615 Ainsi, par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir trois cent vingt-cinq (325) personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de deux cent cinquante (250), on peut alors rectifier ce fait.

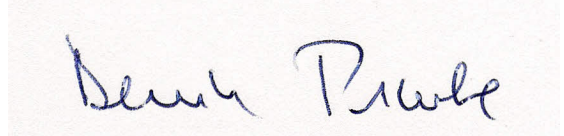
La Commission d'enquête poursuit ses travaux, et le rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 12 avril 2011.

4620 La Commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à nos travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique.

Elle remercie également les personnes-ressources et le promoteur pour leur collaboration à ce processus public.

4625 Merci et bonne fin de soirée.

4630 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

4635